

N° 56. — 15 MARS 1948.

EF Bowles -

l'aboi

REVUE CANINE BI-MENSUELLE

LES
BOUVIERS



SOPRANO DE LA THUDINIE

(L.O.S.H. 113156)

CHENIL DE L'ILE MONSIN

Propriétaire : **M. Edmond MOREAUX**

Rue Alphonse Tilkin, 12

LIEGE



Urraca de l'Ile Monsin
(LOSH 133580)



Tamia de l'Ile Monsin
(LOSH 122318)



Urielle de l'Ile Monsin
(LOSH 133579)

Le chenil comptait parmi ses sujets le premier bouvier des Flandres qui fut champion de travail, à savoir **Champion Francœur**, de Liège 1929, qui, en plus, remporta plusieurs C.A.C. aux expositions.

Par ses parents **Jane et Danilo de la Lys**, il descendait de Dragon de la Lys, de Draga de la lys, de Champion Nic, etc.

Avec Diana des Farfadets, il a donné **Eline** et **Champion Jim du Bungalow**.

Une nichée de **Eline du Bungalow**, par **Dion de Belgique** qui remporta un C.A.C. et qui, malheureusement mourut à l'âge de 3 ans,



Champion Francœur de Liège 1929
(LOSH 19303)

donna **Gabari du Bungalow**, gagnant de plusieurs C.A.C. en expositions.

Gabari du Bungalow et **Cina du Château de Fays** ont donné **Khédive du Gabari**, qui accouplé avec **Kobra de Beaufays**, donna **Quinto**.

Marquise de l'Ile Monsin, fille de **Champion Francœur** de Liège 1929, arrière-grand-mère de **Reine du Lac aux Dames**, chienne d'un courant de sang étranger mais de très haute lignée, qui accouplée avec **Quinto**, donna **Tamia de l'Ile Monsin**, **Urielle de l'Ile Monsin** et **Urraca de l'Ile Monsin**, tous inscrits au L.O.S.H.

Tous les articles paraissent sous la responsabilité de leurs auteurs et doivent parvenir au bureau du journal 15 jours avant leur date de parution — — Les manuscrits non insérés ne — — sont pas rendus — —

REGISTRE DE COMMERCE LIÈGE : 49410

REDACTEUR EN CHEF
G. O'BREEN

L'ABOI

REVUE CANINE ILLUSTRÉE BI-MENSUELLE
AFFILIÉE À L'UNION DE LA PRESSE PÉRIODIQUE BELGE
FONDÉE EN 1937 - M. NENADAL, DIRECTEUR

ABONNEMENTS :

	12 mois	6 mois
Belgique	180 frs.	100 frs.
Etranger	200 frs.	110 frs.

91, RUE DU PERY, LIÈGE

Cpte chèques postaux : 746.475

Téléphone (Non raccordé)

LES BOUVIERS

Comment doit-on écrire : Bouviers ou Koehond ? Pourquoi « Bouvier » ? se demandera-t-on immédiatement. La dénomination « koehond », « veedyver », n'aurait-elle pas mieux convenu ? Je me réjouis de pouvoir répondre à cela, qu'en termes ordinaires, tous les initiés n'appellent jamais autrement que « Bouviers », les chiens en question. Dans les périodiques canins, on les dénomme également ainsi, surtout en Hollande où il existe même un club officiellement reconnu le « Bouvier Club ».

Le mot français « Bouvier » se justifie d'ailleurs parfaitement pour une race qui a son berceau, comme je le démontrerai plus loin, dans une contrée où depuis longtemps, la langue flamande était émaillée de termes français.

Je veux parler ici des Flandres française et flamande que les écrivains du XVI^e Siècle appelaient « Flandre wallingante » et « Flandre flamingante ». La Lys, qui rejoint l'Escaut à Gand, formait la frontière linguistique.

Voici ce que Pierre d'Ondeherst, docteur en droit à Lille, écrivait en 1571 au sujet de ces contrées et de leurs habitants : « La Flandre a quasi de tout temps esté par le moyen de la rivière du Lys en deux parties divisée : Et que tout ce qu'est en de ça la Lys du coté de Noort se nomme Flandre Flamingante en raison du Langage qu'on parle illec ; et ce que depuis Menin vers le Zuut-Est de la Lys, s'appelle Flandre Gallicante pour ce qu'on y use de la langue Wallée ou Française... »

Les gens de Flandre parlent partout leur langage Thiois, excepté en la Flandre Gallicante : mais au moyen des Ecoles Françaises et de la conversation qu'ils ont avecque leurs voisins, joint aussi qu'ils envoient leurs enfants dès leur jeune âge en la Flandre Gallicante ils apprennent facilement le Français, à quoi ils semblent être naturellement enclins... (2) »

Comme cet auteur le dit, on parlait donc beaucoup de français dans les Flandres. Ceci aura naturellement été le cas pour tout ce qui concerne la chasse et les chiens, pour cause appelée la « Venerie française », et s'étendit également au bétail et aux chevaux qui étaient envoyés des contrées françaises, voisines, la Picardie entr'autres, vers les célèbres prairies des régions flamandes.

Le gros et le menu bétail (bœufs, vaches, moutons, etc) étaient accompagnés de conducteurs, assistés de chiens, originaires des régions où le bétail était élevé ou engraisé.

C'est donc grâce à ces relations commerciales étroites entre les Flandres et la Picardie, que notre Bouvier actuel reçut le nom de « Picard » ou par diminutif « Pic ».

Le chien reçut donc le nom servant à désigner son maître. Le même fait est d'ailleurs constaté pour d'autres chiens également : « Bergeots » (nom des « bouviers » en Wallonie), est un dérivé de « Berger », l'homme qui était chargé de la garde du troupeau.

Le mots français «bouvier», a également pour première signification celui de « gardeur de bœufs », c'est-à-dire, la personne chargée de la garde du troupeau de bœufs. La signification de guide (« quadrupède ») (3) des bœufs, fut seulement donné à ce mot au XVIII^e S. ; tout au moins, ne l'ai-je jamais rencontré dans des écrits antérieurs. Quoi qu'il en soit, la dénomination de bouviers a été, en général, adoptée et j'y tiens quelque soit l'opinion d'autres personnes.

Certains amateurs ont proposé entr'autres la dénomination de « Picards » comme étant celle employée pour désigner les bouviers, dans leur pays d'origine, les Flandres Française et Flamande ; cette prétention était absolument fondée. Je ne suis cependant pas d'accord avec ces amateurs lorsqu'ils veulent transformer le mot « Picards » en mot flamand « Pikhaar », une synthèse pour ainsi dire, des mots Pik (aiguillé, pointu) et de haar (poil). « Pikhaar » aurait donc ici, la signification de « poil dur ». Comme les bouviers présentent, comme signe caractéristique, justement un poil dur, cette explication semble reposer sur des bases sérieuses, mais si l'on approfondit la chose, l'on constatera immédiatement que la façon d'écrire « Pikhaar » est pure fantaisie. Nulle part, je n'ai pu découvrir ce mot, ni chez Kiliaan, ni chez Plantin, ni d'ailleurs dans aucun dictionnaire ancien ou moderne.

Questionné au sujet de cette étymologie, le Professeur Sabbe, l'homme de lettres flamand bien connu, me fit comprendre qu'il s'agissait là seulement d'une « étymologie populaire ».

PICARDS, BOUVIERS, BERGEOTS, MATINS SONT PROCHES PARENTS DES CHIENS DE BERGER.

« Picards », « Bouviers », « Bergeots » et « Matins », sont comme je l'expliquerai clairement dans la suite, la dénomination française pour désigner ces chiens employés dans les fermes à la conduite, à la garde et à la défense contre les loups, du petit bétail. Les chiens de berger sont leurs plus proches parents, de petite taille.

Il est quand même nécessaire de dire que le « bouvier » actuel, avec ses caractéristiques très marquées, est une création de ces cinquante dernières années. Avant, il n'existait pas, comme « chien de race » s'entend, et sous la dénomination de bouviers ou quelque chose d'analogue on comprenait les chiens des types les plus divers, comme c'était d'ailleurs le cas chez les bergers également.

Ce fut en Angleterre que ces derniers furent sélectionnés comme chiens de race, pour la première fois. Par croisement et par sélection, on obtint donc les Collies, autrement dits Bergers Ecosais. Sur le Continent, cette sélection fut entreprise plus tard et aux Collies, succédèrent bientôt les Briards et Beaucerons, les Malinois et les Gronendaels, les Bergers Allemands, appelés aussi loups d'Alsace et d'autres encore.

Mais tous ces chiens de berger possédaient dans une plus ou moins grande mesure, du sang de mâtin ; c'est ce trait commun qu'ils avaient avec les bouviers.

Les mâtins des champs, aussi appelés chiens de cour, doivent donc être considérés comme l'ancêtre des bouviers aussi bien que des chiens de berger.

Comment fut élevé et dressé le Mâtin, va faire le sujet de ce premier chapitre.



Op deute des alans et de toute leur nature.

1. — Les « Alans » de Gaston Phoebus
(Miniature d'un manuscrit français du XIV^e Siècle)



2. — Les « Mâtins » de Gaston Phoebus
(Miniature d'un manuscrit français du XIV^e Siècle)

Cela se constate immédiatement en examinant la tête, le port de queue et la texture de la robe.

Chez les Alans, les huit adultes de la gravure jointe peuvent être très facilement ramenés à un type à poil court ; chez les Mâtins, au contraire, il y a presque autant de types différents qu'il y a de chiens représentés. Les deux sujets à poil long et avec la queue longue et très retroussée, à gauche sur la photo, sont certainement, surtout celui d'en haut, des ancêtres qui ont transmis, jusqu'à la fixer, la texture « dure » du poil des bouviers actuels. Il est à remarquer que les chiens qui portent au cou un collier formé de pointes en fer montrent bien qu'ils étaient employés comme chiens mordants pour la chasse du loup, comme ceux qui apparaîtront dans un chapitre suivant.

Les Mâtins, élevés avec tant de soins par les nobles dans leurs maisons de chasse, avaient certainement meilleure apparence que les « chiens de cour », comme les mâtins tenus dans les défrichements, et les fermes comme il est simplement dit dans une traduction flamande du très important ouvrage français « La Maison Rustique » de Estienne et Jean Libaut, paru à Amsterdam en 1640. Dans une traduction antérieure, mais beaucoup plus concise, faite en 1566, par Christophe Plantin en personne « à grands frais et grand travail », et dédiée à Monsieur l'Honorable Antonis van Straelen, habitant Mercsem et Bourgmestre d'Anvers et où l'on lit que la première traduction française de cet ouvrage d'abord écrite en latin, avait été faite en 1555 par Charles Stevens, docteur en Médecine » non pas suivant ses propres idées, mais d'après ce que lui ont dit des paysans, des vigneron, des charretiers, tous ceux qui ont à conduire journalièrement des chevaux, des bœufs, des ânes, des mulets puis des bergers, des maraîchers, des pêcheurs des chasseurs, des oiseleurs, bref tous des gens qui ont chacun l'expérience de leurs métiers... »

Le texte original latin, aussi bien que les traductions françaises, flamandes et hollandaises ont donc été rédigés par des spécialistes. Comme la signification de certains termes peut avoir subi des changements au cours des années, je ne pense pas qu'il serait déplacé de reprendre ici la description de l'extérieur des chiens de cour et des chiens de berger, telle qu'elle est décrite dans l'édition française de Rouen (1647) et dans l'édition hollandaise d'Amsterdam (1640). J'ai choisi cette dernière, de préférence à celle de Plantin, parce que celle-ci est par trop concise.

LE MATIN EMPLOYÉ COMME CHIEN DE CHASSE

On trouve la meilleure preuve de ce que ces chiens étaient employés à la chasse, dans le livre français de Gaston Phoebus (XIV^e S.), mais l'on verra immédiatement en comparant la miniature des Mâtins avec celle des Alans ou dogues (voir photo 1 et 2) que les premiers étaient beaucoup moins sélectionnés que les deuxièmes. À ce point de vue, les Mâtins occupaient certainement la dernière place parmi les chiens de chasse ; ces Mâtins étaient également les chiens les moins « nobles » tandis que les lévriers possédaient ce caractère au plus haut point.

LES CHIENS DE « LA MAISON RUSTIQUE »

« J'entends donc que le père de famille fasse état d'avoir trois sortes de chiens en sa maison. L'une qu'on appelle chien de garde, contre les secrètes embusches des larcins des hommes ; l'autre que l'on nomme chiens de berger pour résister aux outrages et aux violences des hommes et des bestes sauvages et les repousser. La tierce des chiens de chasse... »

Le chien qui est destiné pour la garde de la métairie doit être de grosse et grande corpulence, ayant le corps entassé et carré et plutôt court que long, qu'il ait la teste si grande et grosse qu'il semble que ce soit la plus grande part de son corps, la chair tirant à celle d'un homme, la gueule grande et fendue, grosses lèvres avalées, le col gras et court, les oreilles grandes et pendantes, les yeux noirs et assurés, ardants et estincellans, la poitrine large et velue, la queue courte et grosse qui est signe de force : car la longue et déliée n'est que signe de vitesse, la patte et les ongles grands, l'abbey gros, haut et épouvantable, doit être cruel médiocrement : car le doux flatterait les larrons, et le trop cruel assauroit les familiers et serviteurs : urtout vigilant et de bonne guette, non vagabond, courant çà et là, mais rassis et posé plus qu'actif ; doit être noir, afin qu'il soit de jour plus affreux au larron et nuit il ne puisse être aperçu de luy ».

Il est bien dommage qu'à côté de cette description, l'auteur n'ait pas posé une représentation de ces gros chiens noirs, mais lorsque les amateurs de chiens lisent que ces gardiens de fermes avaient « une grande et grosse tête », le « col gros et court », les oreilles pendantes et avec cela la queue grosse et courte, ils pourront conclure immédiatement que ces chiens avaient l'apparence de nos Mâtins actuels.

De la poitrine et des jambes velues, j'en traiterai en particulier dans un chapitre suivant parce que cette caractéristique est le signe particulier de nos Bouviers, à savoir le poind « rude » de la robe.

Maintenant, je veux me limiter à l'apparence générale des Mâtins. Leur forme massive (« sterck ende vierkant van lichaem ende eer cort dan lanck ») ressort encore mieux lorsqu'on lit la description des chiens de berger : « Le chien de berger ne doit être tant gros et pesant que celui de la métairie ; toutefois aussi fort et robuste et aucunement prompt et léger : car on le prend pour combattre et pour courir attendu qu'il doit guetter et chasser les loups. S'ils emportent quelque chose, les suivre et leur oster la proie, parquoy vaut mieux cete fin qu'il soit plus long que court et quarré ; car toute beste de corps long est de plus grande et meilleure course que celle qui l'a court et quarré. Doit être blanc afin que le pasteur puisse plus facilement le discerner d'entre les loups et coynoistre tant en l'endroit de la nuit qu'on dit entre chien et loup que mesme en la grande obscurité d'icelle s'il au demeurant de ses membres, comme le chien de métairie, il sera bon... »



3. — Une chasse au loup avec limier et mâtin
(Gravure sur bois du XVII^e Siècle)

LE PORT D'OREILLES DES BERGERS ET DES BOUVIERS

Je dois faire remarquer ici, qu'auparavant, les oreilles des chiens de travail avaient très peu d'importance. Parfois, les trop longues oreilles étaient raccourcies, arrondies ou même coupées au ras de la tête, en particulier lorsqu'on avait affaire avec des chiens mordants. Je reviendrai là-dessus lorsque je traiterai du port d'oreilles des bouviers modernes.

On pourra d'ailleurs constater sur les gravures 3 et 4, que les chiens de berger étaient le plus souvent représentés avec les oreilles pendantes. Ainsi on voit sur la gravure 3, deux chiens courir après un loup dont la piste est suivie par un chien limier (braque = chien courant) tenu en laisse par un valet de chasse.

Les deux chiens mordants qui suivent le loup aux talons, sont deux vrais types de chiens de berger, mais l'un a les oreilles droites et l'autre les a pendantes. Ce dernier est à poil long comme l'indique sa queue « frangée ». On doit dire que le graveur n'avait pas d'autres moyens pour indiquer la nature du poil.

Lorsque l'on considère ceci, même un œil inexpérimenté pourra reconnaître, par la forme de la queue seulement, l'animal représenté (Voyez la queue du loup, du limier, et des deux bergers. Ces deux derniers appartiennent sans contredit à la variété des chiens de berger parce que les deux mêmes types réapparaissent sur une autre image, qui les représente à la garde du troupeau).

Comme les Bouviers étaient également employés à la garde des moutons, il n'est certes pas déplacé d'expliquer ici, comment, jadis, on protégeait les troupeaux des attaques des loups.

Les deux gravures 3 et 4 sont tirées du remarquable ouvrage « La Chasse du Loup » exécuté par Jean Clamorgan, Seigneur de la Saane, Premier Capitaine de la Marine du Ponant au Roy Charles IX (6).



4. — Un parc à moutons attaqué par des loups
(Gravure sur bois du XVII^e Siècle)

LE FLEAU DES LOUPS ET LES CHIENS DE BERGER

Une traduction de cet ouvrage de chasse qui fut traduit en toutes langues est jointe à « Agriculture et Défrichements » citée plus haut.

Au chapitre XXV de ce dernier ouvrage, on lit comment le berger doit « conduire son troupeau au champ, le menacer avec sa houlette ou avec ses chiens qu'il aura dressés à lui obéir et à s'habituer à deux sortes d'appels, l'un gai et fort pour les faire marcher et l'autre pour les rappeler de façon à ce qu'on entendait ces deux appels différents, ils exécutent ce qui leur est commandé par chacun d'entre eux.

Enfin il est recommandé au berger d'amuser les moutons pendant le parcage, soit en chantant, soit en jouant de la flûte : les moutons n'en païseront qu'avec plus d'avidité, ne seront pas distraits et ne lui obéiront que mieux... »

Ce chapitre est si intéressant que je voudrais le rendre en entier. Il y est dit également que « le berger aura, de préférence des chiens blancs pour suivre le troupeau et que lui-même sera habillé de blanc parce que les moutons sont si craintifs de nature, que lorsqu'ils voient quelqu'un d'une autre couleur, ils craignent immédiatement que le loup ne soient parmi eux, pour les déchirer ».

Les attaques des loups étant encore nombreuses, dit l'auteur de « La Maison Rustique », le conseil suivant doit être donné au berger : « Au cœur de l'été, le berger viendra se reposer avec son troupeau et le parquera dans un champ en jachère ; il l'entourera de haies semblable comme une étable, sauf en ce qui concerne le toit ; mais aux quatre coins de son parc, il mettra ses chiens pour monter la garde et il se tiendra lui-même au milieu du parc, dans sa hutte ou maisonnette en bois qu'il déplacera avec lui lorsqu'il quittera le parc ou le champ... »

Cette description si naïve du va-et-vient des troupeaux sur la bruyère et sur les champs en friche étendus et si peu peuplés, nous montre les nombreux services que pouvaient rendre les chiens à la campagne, alors que la présence de loups ou d'autres animaux de proie, la rendaient encore si dangereuse. Cette crainte, si justifiée des loups, fut encore accrue par les nombreuses légendes, fables et récits dans lesquels le loup jouait toujours un rôle effrayant. Il ne doit donc pas nous étonner de voir apparaître un peu de cette crainte populaire dans les récits des chasseurs et des naturalistes d'alors, chaque fois qu'on voulait décrire le caractère et les manières d'être des loups.

Pour en revenir à nos chiens qu'il soit encore redit que les deux chiens bergers de la photo 3 portaient les oreilles pendantes et qu'un est à poil long comme en témoigne sa queue « frangée » comme je l'ai expliqué plus haut.

LE POIL DUR DES BOUVIERS

L'auteur de « La Maison Rustique », n'a pas seulement décrit minutieusement les formes et le caractère des chiens de cour et des bergers, mais il nous a également fixé sur leurs grandes qualités comme chiens de service. L'on ne pourrait trouver documentation plus riche, si l'on ne se limite pas à quelques sèches allusions. Ce que l'on doit surtout souligner, c'est que pour chaque travail de la ferme, une variété de chiens était spécialement élevée et dressée, à savoir :

« ...les dogues et les chiens de garde commis à la garde de la maison, que l'on enferme ou tient attachés de jour, seul ou à deux, et que l'on lache la nuit dans la cour et qui gardent la maison contre les voleurs ou les bêtes sauvages qui errent la nuit à la recherche de leur proie... »

Cette « police rurale » (comme dénomme si justement la traduction française de 1647, l'emploi des chiens de cour) était naturellement imposée aux chiens les plus gros et les plus forts, mais parmi ceux-ci, l'on donnait encore la préférence à ceux dont l'extérieur était le plus effrayant. Les termes contenus dans le chapitre précédent « des yeux brillants et étincelants, une poitrine large et velue et des grosses pattes », confirme encore bien cette assertion.

L'extérieur de ces chiens étaient donc « rude » dans toute l'acception du terme particulièrement la nuit lorsque ces chiens se jetaient sur les intrus en aboyant d'une voix forte et effrayante.

Le poil rude ou « dur » sur lequel l'auteur revient à deux fois, doit particulièrement retenir l'attention parce que c'est bien cette particularité qui contribue le plus à donner cet extérieur désiré.

LE POIL DUR CHEZ LES LEVRIERS ET LES AUTRES CHIENS DE TRAVAIL

Comment arriva-t-on à ce « poil dur » ? Ceci est une question qui se pose naturellement et à laquelle je vais essayer de répondre dans un chapitre qui, faute de place, sera très court.

Il est d'abord nécessaire de dire que les ancêtres des « Bouviers » actuels, les « Mâtins » n'étaient pas tous à poil dur. J'ai déjà dit que parmi ces Mâtins, l'on en trouvait à poil court, à poil dur et à poil long et c'était également le cas pour les autres races de chiens connues à cette époque. Il suffisait donc, pour fixer ce poil rude, de croiser ces Mâtins avec d'autres chiens possédant plus ou moins les mêmes facteurs héréditaires.

Quels chiens convenaient spécialement pour ces croisements ?

1) Certains grands lévriers d'Ecosse, (8) appelés en Anglais deerhound. Ceux-ci se distinguaient des autres lévriers (russes ou Bourzois et anglais ou Greyhounds) par leur poil dur.

2) Les chiens à loutre, dont il ne reste plus aucun spécimen de race pure dans notre pays qui, auparavant étaient employés, comme l'indique leur nom, à la chasse à la loutre. Comme dans les autres variétés, il existait chez ces chiens, de petits et de grands types ; le « grand » écrit le Professeur Reul, avaient les oreilles longues, mais en ce qui concerne les formes, l'allure et le poil rude et ébouriffé, ils ressemblaient à certains bergers.

Dans l'ouvrage si remarquable de Gaston Phoebus sur la chasse ou vénerie, on retrouve une vivante représentation de ces chiens, chasseurs de loutre. Le chien blanc, à poil dur, à l'avant-plan, excité par les valets de chasse armés de fourches, est en réalité un chien de berger bâlard, résultat du croisement d'un



5. — Les chiens à loutre de Gaston Phoebus

(Miniature du XIV^e Siècle. Bibliothèque de Bruxelles. Manuscrits)

nd. sont hord.

braque avec un berger à poil dur ou à poil long. A côté de ces grands chiens à loutre, l'on possédait une variété de plus petits appelés bassets (en flamand bracksen ou petit braque) également à poil dur.

3) Les barbets qui ne doivent pas être confondus avec les chiens à loutre et les bassets à poil dur. Le poil des barbets (en flamand : poedelhonden) n'est pas dur, mais long, bouclé et laineux, dans le genre de celui très caractéristique, des Briards français.

Ces bergers, desquels je parlerai plus loin, sont, d'après le Professeur Reul, le produit d'un croisement d'un berger français à poil court (Beauceron) avec le Barbet à poil long, cité plus haut.

LA NICHE DU CHIEN A LA CAMPAGNE

Tous les types de chiens cités plus haut avaient leur place dans la « Maison Rustique » et étaient soignés par le berger, comme il est dit dans la description suivante :

« Le berger en service sur un domaine a encore à sa charge l'entretien de la niche des chiens desquels il a bien soin des lévriers pour attaquer et chasser les loups, des braques et barbets dans la poursuite de tout ce qui se rencontre à la campagne, de tout ce qui s'échappe ou tombe à l'eau dans la rivière ou les étangs.

Tous ces chiens, j'insiste encore une fois, étaient soignés par une seule personne, le berger, qui était également au courant de la préparation et de l'administration des nombreux et différents remèdes contre les maladies des chiens, parmi lesquelles la rage occupait la première place.

« ...Premièrement, le berger doit nettoyer les chiens, faire leur toilette, les dresser et leur apprendre tout ce qu'ils doivent nécessairement savoir... ».

Que ce berger fût chargé de l'élevage des chiens, tombe sous le sens commun et c'est certainement la raison pour laquelle on ne fait pas allusion à cette dernière charge.



6. — Une chasse à l'ours avec braques, mâtiens et lévriers bâtards

(Partie d'une peinture de Carl Roethart, XVII^e Siècle. Musée Royal d'Anvers)



7. — Un lévrier bâtard à poil dur

(Partie de la chasse au sanglier par Jan Fyt (1611-1661) Musée de Bruxelles)

Il n'y a également pas de doute que sur les grands domaines divers croisements entre toutes ces races variées n'aient dû exister : à dessein, dans le but d'améliorer leurs capacités de travail et involontairement du fait de leur cohabitation.

MATINS, LEVRIERS ET BERGERS VUS PAR LES PEINTRES FLAMANDS DU 17^{ème} SIECLE

La série de chiens peints d'une façon magistrale par Carl Roethart (10) aux environs de 1650, représentent bien les différents chiens de travail de races croisées qui sont décrits dans la « Maison Rustique ».

A l'avant-plan, le mâtin blanc, tacheté de gris, avec des oreilles rondes. Deux gris avec front et museau blancs, déchirent deux des ours tandis qu'un jeune ours s'enfuit. Un mâtin entier gît sous la patte postérieure de l'ours qui est tombé ; le chien limier qui a mené ce combat de mise à mort, y a laissé sa vie. Ses longues oreilles, aplaties au sol, sont bien la caractéristique des chiens courants auxquels il doit être rattaché, sans contredit.

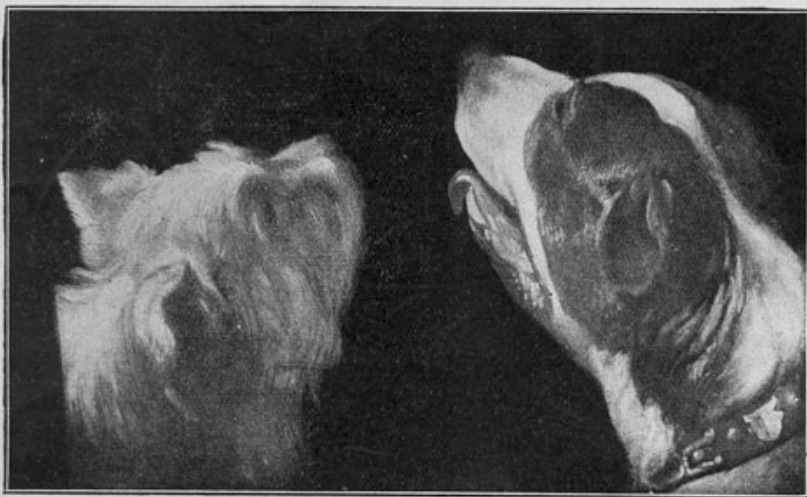
Mais celui qui nous intéresse le plus, pour le moment, est le lévrier à poil dur ; l'ours l'a pris à la gorge et toute l'attitude du chien nous montre qu'il cherche à se dégager, avec ses dents et ses griffes. Sa queue, garnie de poil dur, se détache bien clairement du cadavre d'un des mâtiens. Grâce à sa couleur roux-clair, elle se détache encore plus facilement sur la fourrure brun foncé de l'ours.

On retrouve encore souvent les mêmes grands lévriers sur les tableaux de chasse de P. P. Rubens, Jan Fyt, Frans Snyders et Paul Devos.

Nos chiens de berger possèdent certainement une dose de sang de lévrier dans leurs veines ; ceci s'applique également aux bouviers. Je ne pourrai assez insister là-dessus.

Ce poil dur de ces mi-bergers, mi-lévriers, est surtout remarquable autour des yeux et du cou, comme Jan Fyt nous le montre si bien dans sa remarquable « Chasse au sanglier » (photo 7).

Parmi les chiens qui attaquent témérairement la bête sauvage, Jan Fyt fait jouer le rôle le plus dangereux à un de ces lévriers-bâtards cités plus haut.



8. — Dogue et chien de berger (Briard)
tirés d'une peinture de Jacob Jordaens (1593-1678)
Atalande et Méléagre (Musée Royal d'Anvers)

Ces lévriers « mordants » furent de préférence employés par les nobles à la chasse au gibier « noir » et « rouge », mais on les trouve également chez certains corps de métier : les bouchers et les charcuriers, entr'autres et également chez certains propriétaires de domaines.

Le peintre hollandais si réputé, Paulus Potter (1625-1654), a également peint un de ces chiens de cour à poil dur (moitié lévrier, moitié berger). Il est représenté enchaîné, près d'une niche très rustique.

C'est, je pense, hors de ces espèces de lévriers bâtards, croisés des mâtins et bergers de tous calibres, que sont nés les Bouviers, dans leur forme première encore grossière.

En dehors de ces Mâtins moyens dans le genre de ceux représentés sur la toile de Carl Roethart, il en existait encore de plus haute et de moindre taille ; court de corps avec grosse tête, appelés dogues. Un des types les plus caractéristiques de ces chiens apparaît dans la chasse mythologique : Atalande et Méléagre (Musée Royal d'Anvers), appelée aussi la « Chasse de Calydon ». (photo 8).

Pour ces chasses héroïques, il fallait nécessairement des chiens téméraires et nous voyons également Jordaens fixer son choix sur un chien puissant, sorte de « bouvier », dont l'expression et le poil nous font penser au « Briard » (berger français).

Sur cette dernière variété, je reviendrai plus tard. Briards et Bouviers étaient proches parents et le poil laineux des Briards, si décrit aujourd'hui, se retrouve encore chez certains Bouviers d'origine inconnue ou croisée.

Dans les chapitres précédents, j'ai donc expliqué que la texture rude du pelage de nos bouviers actuels est imputable à un croisement de mâtins indigènes avec des lévriers à poil dur, appelé en anglais « deerhounds », nom qui désigne des chiens destinés à servir à la chasse au cerf ou au daim.

L'on fera remarquer avec raison, que de tels croisements avaient lieu presque partout et plus spécialement dans les importants chenils, joints aux maisons de chasse des Ducs de Brabant à Boitsfort (forêt de Soignes, près de Bruxelles), et que les croisements précités n'expliquent aucunement pourquoi la race des bouviers s'est implantée de préférence dans les Flandres française et flamande, pendant des siècles.

Pour créer et maintenir un tel état de chose, il devait y avoir naturellement des causes « locales », sans quoi, les bouviers se seraient répandus sur un terrain beaucoup plus étendu.

Ces causes peuvent être déterminées très facilement ; elles sont seulement au nombre de deux, mais revêtent la plus grande importance. C'est dans la région citée plus haut que les bouviers furent d'abord élevés et ceci sous la conduite éclairée et incessante des moines des nombreuses abbayes de la région Flamande et Française. C'est dans ces régions désolées, solitaires et par conséquent, peu sûres, que le besoin d'un chien de garde, costaud et digne de confiance, se fit le plus sentir.

Le bouvier aussi bien que le berger, dont d'ailleurs il remplit les fonctions, comme je l'ai déjà dit, était donc, à ses débuts, un chien de service dans toute l'acceptation du terme.

Il était d'ailleurs le premier et le meilleur chien de cour, dans les Flandres. Plus tard, comme presque partout, également dans les Flandres Française et Flamande, par suite de la disparition de l'élevage de moutons, devenu de trop peu d'intérêt pour y utiliser une variété spéciale canine, les bouviers reçurent une autre et non moindre tâche : on en fit des « contrebandiers », un petit métier lucratif dans lequel les habitants des côtes et des frontières des régions flamandes ont fait florès, grâce à leurs téméraires et robustes bouviers. Pour nos bouviers, il y avait donc toujours du pain sur la planche, comme le dit une expression populaire, surtout la nuit, par tous les temps, lorsque les douaniers n'avaient guère envie de se mettre à l'affût, dehors dans la pluie et le vent !

Au sujet de ces « chiens de douaniers », je m'étendrai plus longuement dans un prochain chapitre ; pour le moment, je n'ai qu'une place très limitée pour traiter le sujet de la création de la race des bouviers par les moines.

LES MOINES DES ABBAYES ET LES BOUVIERS

Il est certainement connu des lecteurs que les moines de St-Hubert (Ardennes) et de St-Bernard (Alpes) ont donné leur nom à deux races bien déterminée de chiens.

Si les bouviers n'ont aucun Saint-Patron, cela est dû, je pense, seulement au rôle trop démocratique qu'ils avaient à remplir. Quoique à l'occasion, ils fussent employés à la chasse contre les bêtes sauvages, le loup principalement, leur fonction de chien de garde, était trop « quotidienne » pour justifier un titre particulier, surtout le nom d'un saint.

Il n'empêche que les premiers éleveurs de bouviers n'aient été des moines pieux, les fondateurs de la dernière et puissante Abbaye de Duynen (près de Coxyde), à la côte, dans la Flandre Occidentale.

Grâce aux renseignements qu'a bien voulu me fournir, M. l'avocat P. de Grave, archiviste honoraire de la Ville de Furnes, j'ai pu réunir la documentation suivante : l'Abbaye de Duynen fut fondée en 1107, mais tous les bâtiments érigés par les nombreux et puissants moines cisterciens ont été détruits, tout d'abord par les Gueux en 1566 et plus tard, en 1577, par les Calvinistes.

En 1590 et 1593, tout fut à nouveau saccagé de fond en comble et les moines quittèrent la région pour y revenir en 1601. Ils s'installèrent alors dans une de leurs fermes, appelée la Ferme Bogaerts qui existe encore de nos jours, du moins en partie (voir photo n° 9). Dans un des pignons, l'on peut encore lire la date de reconstruction, 1612, et les armoiries de l'abbaye sont



9. — La ferme Bogaert
(ferme datant du XIII^e Siècle et reconstruite au XVII^e,
appartenant à l'Abbaye de Duynen à Coxyde)

maçonnées dans le dessus d'une des portes de l'habitation, à côté de la séculaire niche à chiens, dont la description suit plus loin.

Comme il n'entre pas dans mes intentions de faire ici, un cours d'archéologie, je dois me borner à donner quelques explications ayant trait aux bouviers.

L'extraordinaire étendue des granges de l'abbaye donne une idée de l'importance des récoltes qui y étaient engrangées. Pour faire de l'argent de ces produits, les moines commerçaient avec l'Angleterre et l'importance de ce commerce apparaît dans les privilèges par lesquels, en 1237, Henri III, Roi, d'Angleterre permettait aux moines de l'Abbaye de Duynen, de construire de nouvelles embarcations et de rétablir les anciennes (12).

C'est à l'occasion de leurs expéditions maritimes que les moines ramenèrent en Flandres des lévriers anglais à poil dur.

Je n'ai pu trouver les preuves de ces importations anglaises, mais l'échange de chiens entre l'Angleterre et le continent est un fait connu. Les Ducs de Bourgogne faisaient d'ailleurs importer des douzaines de couples de chiens d'Angleterre (souvent des lévriers).

Puisque les moines de Duynen disposaient d'une flotte entière, il furent certainement les premiers à utiliser ces chiens pour leur propre compte. Ils ne le firent pas seulement pour être agréables aux chasseurs nobles des régions françaises et belges, mais également pour employer eux-mêmes des lévriers à la chasse du gibier sauvage dans les bois qui s'étendaient aux alentours de leur abbaye.

La maisonnette des gardes forestiers et le bois interminable qui apparaissent sur le plan de l'abbaye, peint d'une façon magistrale par P. Pourbus, prouve bien que les moines des abbayes flamandes se livraient à la chasse aussi volontiers que ceux de l'Abbaye St-Hubert en Ardenne.

Au moment où j'écris ces lignes, m'arrive la copie de l'échange de lettres, qui eut lieu au cours du XVIII^e S., entre Louis XV, Roi de France et le noble Abbé de St-Hubert, au sujet des chiens limiers envoyés chaque année en France comme présents au Roi. Parmi ces lettres, s'en trouve une dans laquelle l'abbé Nicolas Spirlet conseille de commander des chiens de chasse en Angleterre, pour maintenir à son niveau le sang des si renommés chiens de St-Hubert (13).

Qui pourrait douter maintenant, par de tels exemples, que les moines flamands, n'aient pas, à l'exemple de leurs confrères wallons importé des chiens d'Angleterre ?

Le croisement de lévriers avec des mâtins n'eut lieu qu'à certains endroits, mais le fait en lui-même ne peut être contesté.

Inversement, il y aura bien des chiens d'origine belge qui auront été envoyés en Angleterre, mais ce pays était assez riche en matériel canin autochtone pour ne pas devoir recourir au nôtre, surtout en ce qui concernait les chiens de cour.

A cette fin, l'Angleterre possédait ses bull-dogs et ses grands dogues appelés mastiffs. Ce courant de sang anglais se retrouve encore certainement chez quelques types de bouviers, mais ceci sera examiné plus loin.

Si l'importation de lévriers anglais à poil dur peut être considérée comme prouvée et si l'utilisation de ces chiens pour la chasse en Flandres, ne doit laisser aucun doute, il me sera également permis, je l'espère, d'affirmer que les chiens bâtards à poils dur étaient spécialement destinés à la garde et à la défense et qu'ils étaient particulièrement à leur place, à côté de chevaux ou de moutons, dans leurs voyages parfois lointains.

L'abbaye de Duynen avait toujours des propriétés dans les contrées voisines et il devait certainement exister un lien très étroit entre ces domaines et la maison-mère (14).

Une courte énumération des bâtiments de l'abbaye même dessinés d'après nature par P. Pourbus, pourra permettre au lecteur de se faire une idée de l'activité qui régnait dans cette institution moyennageuse.

Un court index comprenant tout ce qu'indiquent les chiffres, car il n'y a pas de place pour tout imprimer, mentionne successivement le couvent, la chapelle, l'église de Duynen et tous les autres bâtiments y compris l'hôtellerie où, au temps passé, on avait l'habitude d'héberger tous les arrivants, nobles ou non, un logis, grand, beau et haut comme un château avec une grande salle et différentes chambres auxquelles étaient attachés nombre de religieux chargés du service de la dite maison sous les ordres d'un maître d'hôtel, avec chef-cuisinier, aides de cuisine et différents serviteurs.

Afin de recevoir convenablement les visiteurs, nobles ou non, il y avait suivant les besoins la brasserie, la boulangerie, la poissonnerie, les bâtiments qui fournissaient le lait de beurre, le fromage, l'huile et auxquels étaient annexés la cave à vin et à bière de la prélatrice, la bottellerie, la bibliothèque, un jeu de boules etc. ; en outre la tisseranderie, une forge, la menuiserie, les écuries, la peausserie, la maison du tailleur, du cordonnier, le colombier, le poulailler, le moulin à eau, la meunerie, les réservoirs d'eau, etc., etc. Pour tenir tout cela, il y avait au moins à l'Abbaye « Der Duynen » parfois plus de 400 frères convers au travail, sans compter les journaliers et quelques femmes externes et internes pour services particuliers.

La surface des possessions rurales de l'abbaye de Duynen n'était pas inférieure à 10.500 hectares, non compris « Ter Doest », une ferme qui allait avec celle de « Duynen », mais « Ter Doest » n'en occupait qu'un tiers.

Une vingtaine de granges géantes appartenant à l'abbaye, formaient une chaîne le long de la côte jusqu'aux frontières du « Hont ».

Non loin de l'endroit où s'élevaient jadis, les bâtiments de l'abbaye, on voit encore maintenant la ferme Bogaerts, complètement entourée de murs. L'entrée particulière s'en trouve sur le chemin de Furnes à Coxyde.

UNE NICHE AU XIII^e SIECLE

A côté du bâtiment, alors propriété de l'évêché de Bruges, se dresse une espèce de guérite, une niche, qui d'après les déclara-



10. — Une niche du XIII^e Siècle

(vue de derrière) à Coxyde (Ferme Bogaerts) appartenant alors à l'évêché de Bruges)

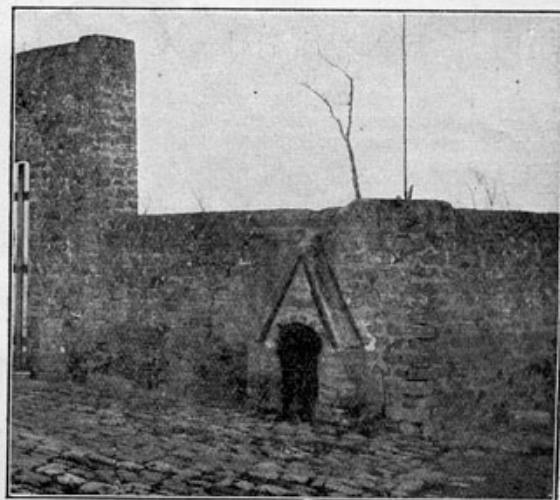
tions d'un spécialiste, M. A. Heins, membre de la « Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand », date du XIII^e S.

Les proportions, les lignes, les matériaux employés justifient cet âge, affirme M. Heins et il conclut que cette niche constitue une véritable curiosité. (15).

Les voûtes qui recouvrent le mur d'enceinte, sont appelés en flamand « moeffen », lit-on plus loin dans cette description, qu'accompagnent deux dessins (pignon antérieur et postérieur) de ce bâtiment cynologique remarquable.

Je me demande d'ailleurs comment il est possible que cette niche séculaire et remarquable, soit restée inconnue du « monde des chiens ».

Elle n'est pas seulement intéressante au point de vue



11. — Une niche au XIII^e Siècle
(vue de face)

archéologie, mais il y a beaucoup à en dire en ce qui concerne la valeur utilitaire.

Si l'on tient compte de la nécessité dans laquelle se trouvaient les moines d'avoir près d'eux de braves chiens de garde, on comprendra facilement que tout était disposé pour faciliter le travail de surveillance de ces chiens.

Le problème, les moines l'avaient résolu d'une façon bien particulière. Vue de l'extérieur, la niche apparaît comme une petite fortification pourvue de deux meurtrières (photo 10). C'est par ces trous que le chien percevait les bruits venant du dehors (16).

Sitôt que le chien entendait du bruit, il pouvait immédiatement grimper sur le large mur, en se servant des deux larges encadrements obliques de la niche, le long des deux côtés de l'entrée (photo 11).

Du dessus du mur, le veilleur à quatre pattes pouvait donc se rendre compte de ce qui se passait à l'extérieur ; au son de sa voix, les autres chiens qui se trouvaient dans la cour, pouvaient venir au secours du « chef d'orchestre » pour avertir les moines d'un danger pressant.

L'usure de la chaîne, provoquée par le frottement continu de celle-ci contre le revêtement de pierres dures du mur, prouve que les chiens de l'abbaye de Duynen faisaient bien leur service.

Combien de générations de bouviers se seront-elles succédé dans la niche depuis sa construction par les moines au XIII^e siècle.

A de telles niches, il fallait naturellement des chiens forts et rustiques et il m'est agréable de voir à cette place qui lui convient si bien, un rude bouvier.



12. — Chien de cour à oreilles coupées

(Fragment d'un tableau de J. B. Oudry (1686-1785) Voir la fable : Le loup, la mère et l'enfant.

- (2) « Les Chroniques et Annales de la Flandre » à Anvers, chez Plantin, 157.
- (3) Bouvier = conducteur de bœufs. Traduction de Plantin Domaines et Fermes.
- (6) La Chasse du Loup nécessaire à la « Maison Rustique » en laquelle est contenue la nature des loups et la manière de les prendre, tant par chien, filets, pièges, qu'autres instruments. Le tout enrichi de plusieurs figures et portraits après le naturel. A Rouen, chez Jean Berthelin, 1646.
- (8) En français, le lévrier d'Ecosse est encore appelé « lévrier hérissé d'Ecosse ou deerhound (chien à cerf, parce qu'on le lance à la poursuite du cerf). Prof. Reul, les Races de Chiens Bruxelles 1891-1894.
- (10) Né en 1640, Maître dans la Guilde de Saint-Luc en 1663. Voyagea en Italie et Autriche. Mourut moine en 1672. La chasse à l'ours de Roethart fut donné en 1911 au Musée Royal d'Anvers. Ce Musée possède un autre tableau « Chasse à l'ours » du même artiste. Des deux tableaux, celui représenté ici porte le N° 900 et est tenu pour être le meilleur des deux.
- (12) Les textes de ces privilèges sont entièrement reproduits dans « Cronica abbatum Monasterii de Dunis » par Fraterum Adrianum But, publié par la Société d'Emulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre Occidentale, à Bruges (1835).
- (13) Voir « saint Hubert, Patron des Chasseurs », par L. Huyghebaert, p. 129 (Edit. Veritas, Anvers 127) et « Dominique-Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert », par Hd. Delvaux de Feuffe, p. 18 (Edit. Ecole Professionnelle Saint-Jean Berchmans, Liège).
- (14) Les lecteurs qui s'intéressent à l'histoire des abbayes belges trouveront nombre de renseignements dans l'ouvrage illustré d'Edouard Michel « Abbayes et Monastères belges » Edit. Van Oest et C^o, Bruxelles 1923).
- (15) « C'est une niche à chien, dont les proportions, les lignes architecturales et les matériaux constructifs ne peuvent laisser de doute quant à l'âge (XIII^e siècle) ; nous avons là une petite curiosité d'unique rareté... » (Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand, 1904 (12^e année), p. 92-93).
- (16) Aujourd'hui, ces trous sont bouchés par quelques grosses pierres.

II. — LES BOUVIERS

ORIGINE ET CROISEMENTS

Je viens donc de démontrer par des exemples tirés de l'histoire des abbayes en général et de celle de Duynen en particulier, que c'est à cette puissante association ecclésiastique, que nous sommes redevables d'avoir près de nous, le bouvier si apprécié partout. Cela vaut naturellement aussi pour d'autres chiens de race belge, les chiens de Saint-Hubert, par exemple, dont j'ai parlé plus haut.

En ce qui concerne les chiens de chasse « nobles », nous retrouvons dans les si riches archives flamandes, des documents très intéressants, magistralement complétés par les œuvres incomparables de nos peintres animaliers et de nos graveurs des XVI^e et XVII^e siècles.

Malheureusement, nous sommes moins bien renseignés quant à nos chiens de cour et de garde. Il est d'ailleurs très compréhensible que les artistes qui travaillent pour le compte des princes et des princesses, aient choisi leurs modèles, de préférence, dans les chenils des maisons de chasse de la noblesse.

Les chiens de cour n'ont donc été représentés sur la toile que comme simples figurants ou comme accessoires.

De bons tableaux de chiens de chasse et de chiens de maison de jadis ne sont pas rares et pour certains sujets nous possédons de si fidèles représentations que leurs points de race, ou standard comme on dit maintenant, pourraient être déterminés sans difficulté.

A ce point de vue, les œuvres des peintres français Desportes (1661-1743) et J. B. Oudry (1686-1755), méritent une mention spéciale. Le dernier surtout, est remarquable, non seulement parce qu'il était chargé par Louis XV de représenter les chasses que le roi de France et sa suite féminine affectionnaient tant, mais également parce qu'il reçut la mission d'illustrer la magnifique édition de luxe des Fables de La Fontaine.

La Bibliothèque principale d'Anvers possède un exemplaire richement relié des quatre gros livres, formant « l'Édition des Fermiers Généraux ». Grâce à la grande amabilité de la Direction, il m'a été permis de présenter ici deux gravures d'Oudry. Une meilleure occasion pour faire connaître ces deux pièces de maître, ne pouvait se présenter.

Comme l'annonce la préface de l'éditeur, les travaux d'Oudry sont le résultat d'années d'études d'après nature. Oudry portait le titre de « peintre du roi » et était également professeur à l'école de peinture royale. Plus tard, il fut chargé d'exécuter les dessins

pour la confection des tapisseries de Beauvais et des Gobelins. Il reçut alors la grande faveur d'installer son atelier aux Tuileries et une habitation lui fut réservée au Louvre.

Oudry jouissait de tous ces privilèges de marque et d'autres encore trop nombreux à énumérer, parce qu'il savait peindre d'une façon magistrale les chiens de chasse du roi et les « bichons » de ses nombreuses maîtresses, ceux de la marquise de Pompadour en tête.

Mais ce qui fit le plus connaître Oudry, ce sont les illustrations dont j'ai fait mention plus haut. Il rendit si intimement la pensée du poète, qu'il fut dénommé le « La Fontaine de la peinture ». « Personne n'a mieux su faire agir et parler les animaux qu'il l'a fait dans ses tableaux et particulièrement dans les des- seins », écrivit, avec raison, Montenault (1).



13. — Chien de cour avec de longues oreilles

(Fragment d'un tableau de J. B. Oudry. (Voir la fable : Le chien qui lâche sa proie pour son ombre).)

Les chiens, peints d'après nature par Oudry, sont donc des documents dignes de foi. Pour en rester aux mâties (les ancêtres connus des bouviers), j'ai donné la préférence à deux types très divergents, au moyen desquels, Oudry a rendu le Mâtin ou chien de cour : l'un à poil lisse, essorillé, l'autre à poil rude avec de longues oreilles pendantes.

Tous deux portent un gorgerin ou collier de fer (2), preuve irréfutable que nous avons affaire ici à des chiens mordants employés contre les loups et dont j'ai déjà parlé à plusieurs reprises.

Le premier chien est redevable de son poil lisse et de sa fine queue à une origine méridionale ; c'est un dérivé dégénéré des « Alans », ces redoutés dogues persans.

Oudry nous montre ce chien au moment où il déchire un loup, qui selon la fable de La Fontaine avait attaqué un enfant de paysan, sans défense.

(1) Fables choisies de Jean de La Fontaine, dessins de J. B. Oudry, terminées au burin par N. Dupuis, gravées à l'eau forte par C. Cochin le fils, Paris 1760.

(2) Témoi maître Moufflar armé d'un gorgerin
Du reste ayant d'oreille autant que sur ma main
Un loup n'eut su par où le prendre

(Voir « Le chien ayant les oreilles coupées par La Fontaine, fable X).

« Un villageois avoit à l'écart son logis ;
Messire Loup attendait chape-chute à la porte ;
Un chien de cour l'arrête ; épieux et jointes fières
L'ajustent de toutes manières ».

Le chien à poil rude, représenté par Oudry (photo 13) est également un chien de cour, vu son collier très caractéristique. Son crâne large, court et dénudé, il l'a certainement hérité des « Alans » et sa grande queue, couverte de longs poils, il la doit aux Briards français à poil long, dont je traiterai au chapitre suivant. Celui-ci forme, pour ainsi dire, la variété intermédiaire entre les « Alans » ou dogues et les « bouviers » ou Picards, venant des Flandres flamande et française et des régions avoisinantes.

CROISEMENTS AVEC LES BRIARDS FRANÇAIS

L'on verra une représentation d'une tête de dogue opposée à une tête de Briard et la nette différence de forme et de pelage entre ces deux types, si bien représentés en Flandres.

Comme je l'ai déjà exposé, les chiens lourds étaient précédemment employés comme chiens de cour, pour défendre les fermes et les maisons de campagne, contre les attaques nocturnes de mal-intentionnés, mais dans les Flandres française et flamande, cette tâche de veilleur était surtout confiée à une sorte de mâtin, mi-bouvier, mi-berger, connu dans cette région, sous la dénomination générale de « Picard » (et non Pik-haar).

On ne doit pas chercher loin l'explication du fait que ces Picards étaient mieux représentés dans la région de la Lys qu'ailleurs. On avait d'abord à subir l'influence des moines de Duynen qui employaient ces chiens, dans leurs possessions rurales très étendues, à la chasse du gibier sauvage et à la garde du petit et du gros bétail.

Ensuite, il est à remarquer que, dans la même contrée, la contrebande d'un côté et la surveillance des frontières de l'autre, a toujours nécessité l'emploi d'un chien robuste, plein de décision et bien bâti. Une troisième et non moins importante raison est à ajouter à ces deux premières, c'est que cette contrée, particulièrement Courtrai, étaient pourvue de blanchisseries qu'il fallait faire garder la nuit par des chiens. Il faut dire ici, que les produits des filatures flamandes n'apparaissent pas seulement sur les tables des grands, les jours de fête, mais les communes en offraient également aux ducs, aux fermiers, aux prélats et aux autres personnalités de certaine importance et ceci surtout au XVII^e siècle. Les chroniques racontent entr'autre que lorsqu'Albert et Isabelle, firent leur entrée à Courtrai le 3 février 1600, le magistrat de la ville leur offrit en présent, 17 paires de nappes damassées. Si la toile de Courtrai doit céder le pas à celle de Haarlem, elle passe cependant pour être la meilleure de notre pays.

Ce privilège, écrit Frans de Potter dans son histoire de Courtrai, on le doit à la Lys, dont les rives, jusqu'à Menin, sont garnies de blanchisseries. Au début du 19^e siècle, il n'existait, à Courtrai seulement, pas moins de quinze blanchisseries pour la toile et quatre pour le fil.

La pureté de l'eau de la Lys (avant la création des usines modernes) et la propreté des prairies qui étaient entretenues avec le plus grand soin, l'expérience des blanchisseurs, voilà le secret de la blancheur extraordinaire et de l'éclat qui distinguaient la toile de Courtrai des autres venant des Pays-Bas du Sud.

Si l'on réunit toutes ces particularités locales et économiques, on en vient immédiatement à la conclusion, que dans toute la France et les Flandres avoisinantes, il n'y avait pas d'endroit où les chiens étaient plus estimés et étaient de meilleure sorte que le long des rives de la Lys.

Il s'explique très facilement dès lors, que l'on n'attachât qu'une moindre importance à l'extérieur du chien, qu'à son caractère et sa force. A ce point de vue, les Briards, si développés et si forts, avec leur abondant pelage venaient les premiers en ligne de compte. Ces chiens, comme leur nom l'indique, étaient originaires de la région française de Brie, à l'est de Paris, mais on rencontrait des chiens identiques en Belgique également.

En 1891, donc au début de la période des expositions, le professeur Reul, après avoir donné en détail la description des Briards, expose que : « En Belgique, il existe aussi, à côté des races nationales, un grand nombre de Briards, de type plus ou moins pur, et parfois remarquablement beaux, gris d'argent à reflets bleus, à doubles ergots, très éveillé et qui sont déjà implantés chez nous depuis si longtemps que certains amateurs sont tentés de les considérer comme des descendants d'une race belge, opinion que nous ne partageons pas du tout ».

Voici la description du Briard, selon Pierre Mégnin, le père de l'actuel directeur de l'Eleveur (Paris) : Le chien de Brie est le produit d'un croisement entre le chien de Beauce (berger à poil court) et le Barbet (chien d'eau). Les mensurations d'un Briard sont les mêmes que celles du Beauceron, à savoir :

Hauteur aux épaules	0,60
Distance de la pointe du nez jusqu'à la naissance de la queue	1,00
Longueur de la queue	0,43
Périmètre de la poitrine derrière les coudes	0,75
Périmètre à hauteur des flancs	0,65

Longueur de la tête	0,24
Dimension du museau (au milieu)	0,24
Dimension de la tête, derrière les yeux	0,42
Longueur des oreilles	0,08
Dimension de l'avant-bras, derrière le coude	0,20

Poil long et laineux, habituellement couleur ardoise, noir malteint, ou gris-fauve ; la queue est souvent écourtée. Ce dernier détail est à noter, car il rapproche le chien, comme je l'ai déjà dit, du bouvier actuel et du berger des Ardennes, dont je parlerai plus loin.

Un peintre français, Léon Hermann, recueillit beaucoup de succès au salon de 1876 avec son tableau qui représentait un berger aux bords de la mer, en compagnie de ses deux chiens de berger. (photo 14).

Ces deux chiens occupent, très heureusement pour la présente étude, chacun une position différente : à l'avant-plan, l'on voit un chien à poil long, assis tranquillement aux pieds de son maître et regarde droit devant lui, tandis que le chien à poil rude, avec une vraie tête de bouvier, tient à l'œil, en bon gardien, le troupeau de moutons qui paissent tranquillement.

Les « Briards » et leurs parents les « Picards » sont bien à leur place dans ces contrées. La Picardie est, comme on le sait, une vieille province française, d'un côté tenant à la Flandre et de l'autre, longeant la mer. Le pays est connu pour son cheptel important en chevaux et bétail.

C'est dans cette vieille race picarde, connue depuis si longtemps, que les agriculteurs, les blanchisseurs, les douaniers et les fraudeurs de ces régions côtières et frontalières, choisirent les chiens dont ils avaient constamment besoin pour défendre leurs importants intérêts professionnels.

Parmi ces chiens de service, le travail, le labeur de tous les jours accomplit une sélection naturelle, qui eut comme conséquence l'élimination des sujets les plus faibles et les plus malingres par les représentants de la race les plus robustes.

La documentation digne de foi, ayant rapport aux ancêtres de la variété des bouviers est malheureusement très restreinte. Qui aurait jamais pensé que l'on aurait pu s'intéresser à cet insignifiant historique canin ? Comme source officielle et digne de foi, je ne puis citer que la Direction française des Douanes.

Grâce à la bienveillante intervention de M. F. E. Verbanck, l'amateur gantois bien connu, le Directeur du Service des Douanes de Lille a bien voulu nous faire part de ce qui suit :

« J'ai l'honneur, écrivait très courtoisement ce haut fonctionnaire français, de vous faire savoir, que pendant l'occupation allemande, nos archives ont été jetées sans dessus-dessous. Nombre de nos documents sont disparus, sans laisser de traces. Tout ce qu'on a retrouvé est un rapport, rédigé en 1907, par le directeur des douanes d'alors, dans lequel un berger-griffon avait été apprécié : sur une période de six ans, il avait capturé environ 400 chiens de contrebandiers et en outre, il avait fait découvrir de nombreuses marchandises de contrebande. Ce chien inspirait aussi une grande crainte aux fraudeurs : un homme attaqué ne pouvait pas résister à un tel chien. En 1902 et 1903, ce chien fut primé aux expositions de Roubaix et de Lille ».

Quel était l'aspect extérieur de ce fameux gailard et de ses congénères cela sera traité dans un chapitre suivant.

LES PICARDS

Il est regrettable que la lettre du Directeur des Douanes ne mentionne pas le nom de ce berger-griffon, comme il a été dit, ne captura pas moins de 400 chiens de contrebandiers, au cours de sa carrière pourtant assez courte.

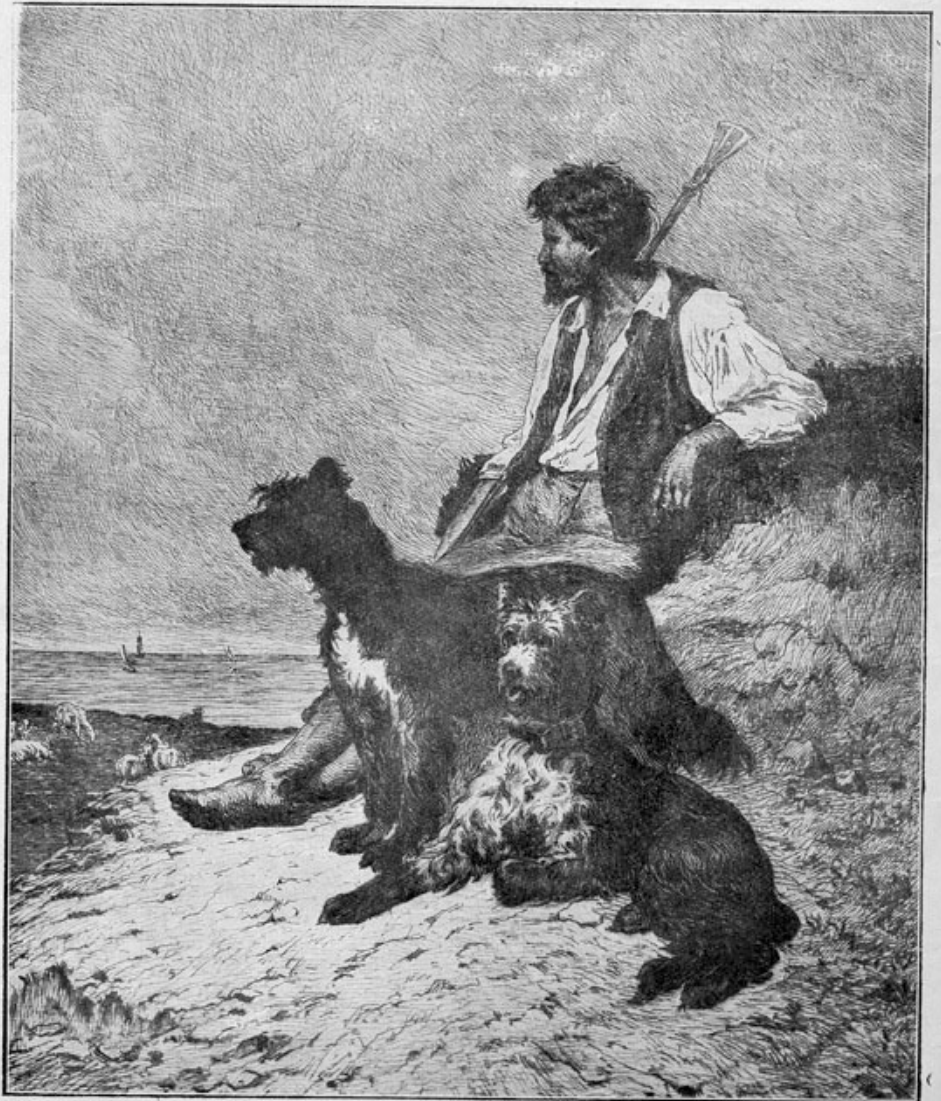
Le nom de « berger-griffon » va paraître bizarre à plus d'un lecteur, il n'est cependant pas déplacé, si l'on suit l'évolution de l'élevage canin des dernières décades.

Sous la dénomination de « griffon » l'on désigne, maintenant encore en France, un chien de chasse à poil dur qui possède dans ses veines une dose assez importante de sang de barbet ou chien d'eau. Ces « griffons » furent pendant une vingtaine d'années croisés avec des bergers, entr'autres les Picards ».

On trouve une confirmation de ce croisement, qui a lieu aussi dans d'autres régions, dans un rapport datant de 1899, du griffonnier hollandais bien connu, G. F. Leliman.

Après avoir fait mention du « Barbet ou chien d'eau », à poil dur, qui selon les auteurs allemands, fut obtenu par le croisement d'un chien de berger à poil long avec un chien de chasse de taille moyenne ou « Treibhund », Leliman attire l'attention sur le fait que les premiers chiens d'arrêt sélectionnés, à poil dur, élevés en Allemagne par le Hollandais Korthals, furent exposés pour la première fois à Francfort en 1878, mais les noms de ces chiens (Moustache I, Lina, Querida et Zampa) ajoute Leliman, étaient français comme d'ailleurs l'indication de la classe « Griffons à poil dur ». Qu'on tienne note, continue Leliman, que les chiens d'élevage de Korthals, venaient de Hollande, d'Allemagne, peut-être aussi de Belgique ou de France... Qui pourrait le dire ? Mon opinion est que la plupart d'entre eux venaient de Hollande, parce qu'il existe encore maintenant dans la Drenthe des griffons exactement du type de Mouche, par exemple, un des sept chiens raceurs d'Iperwoud... Mais, ceci n'est qu'une hypothèse... ils peuvent tout aussi bien provenir de Hesse ou de Brunswick... d'origine inconnue... ».

Si les écrivains de toutes nationalités ne sont pas encore parvenus à déterminer d'une façon précise, l'origine des griffons Korthals, si bien connus de nos jours, il m'est bien permis de reconnaître ici que la question relative à l'origine des bouviers est tout aussi vague. Il a existé dans les contrées d'Europe depuis des siècles, des chiens de berger à poil long et à poil dur qui peuvent passer pour les ancêtres des Bouviers Belges des Flandres, des Bouviers Français des Flandres, des Bouviers de Roulers, des Riezenschauzers et ...que sais-je encore, si l'on accepte comme évangile les assertions des éleveurs régionaux intéressés...



14. — Un berger à la mer

D'après la peinture de Hermann Léon (Paris, Salon de 1876).
Le chien couché est un « Briard » et l'autre un « Picard », tous deux de race croisée.

Vouloir assigner des frontières à une race de chiens, dans un pays ou dans une province, est chose impossible.

Beaucoup de races de chiens, dont les Griffons Korthals, les Groenendaels, les Malinois, etc., doivent leur nom, non pas à une région, mais à l'éleveur qui habitait cette région. Les bergers belges à poil long, par exemple, ne sont pas originaires du village brabançon de Groenendaal, mais le premier éleveur, qui fixa la race par une sélection appuyée par la consanguinité, avait son chenil établi à Groenendaal.

Un Liégeois aurait tout aussi bien pu établir les premiers jalons d'une race avec un couple de chiens, pour en faire le croisement avec des chiens indigènes, selon les produits.

Rien n'est plus facile lorsque l'on peut mettre la main sur une bonne formule héréditaire et que l'on trouve assez d'amateurs dans la région, d'élever à son tour la première nichée, selon les mêmes données.

Ces facteurs étroitement liés, se présentèrent justement dans la région de la Lys : Paret et Moerman, deux amateurs flamands, avec qui nous ferons plus ample connaissance, suivirent au début de 1910, dans le domaine des Bouviers, l'exemple qui leur avait été donné quelques années auparavant par les fondateurs de la race des Malinois et des Groenendaels, pour ne pas parler des Mâtins, des Schipperkes, des Griffons Bruxellois et autres variétés belges.

Les Belges possèdent un sens inné du dressage et de l'élevage ; ils ont certainement hérité ceci de leurs ancêtres qui pendant des siècles, furent employés au service des princes et des nobles, comme fauconniers et chasseurs.

Pour en rester à nos bouviers, il est certes intéressant de connaître de plus près, le matériel d'élevage canin au moyen duquel Paret, Moerman et d'autres, ont produit les premières familles de bouviers.

Ce matériel forme le plus beau et le plus complet carnet d'échantillons que l'on puisse imaginer : bergers de tous genres, mâtins et bâtards y étaient mélangés.

En voulez-vous une preuve ? Tandis que j'écris ces lignes, j'ai justement sous les yeux le « Catalogue Officiel » édité par le Club St-Hubert du Nord, à l'occasion de sa 4^e Exposition Internationale à Roubaix (Nord-France) et qui eut lieu en 1905.

En place d'honneur, sur la couverture, apparaît un douanier français en uniforme, armé d'une sonde longue et pointue et conduisant un chien de berger muselé, comme belle preuve du caractère mordant de ce fidèle serviteur.

Les chiens de douaniers étaient représentés à cette exposition par 43 sujets, pas un de moins, tous chien de travail, puisque le catalogue mentionne que seuls seront admis les chiens figurant officiellement sur les livres de contrôle des douaniers.

Le choix était d'ailleurs confié au Directeur des douanes en personne, M. Desbordes et les « déserteurs » n'auront donc pas été admis dans les rangs des chiens de travail.

La place me manque pour entreprendre ici la description des 43 chiens mentionnés dans le catalogue. Il est suffisant de dire que les chiens de douaniers étaient divisés en trois séries : à savoir les « poil court » (14), les « poil long » (13), et les « poil rude » (19).

Comme on le voit, les « poil rude » étaient les plus nombreux.

Voici leur signalement et leur nom d'après l'édition originale : 237^e Classe — Chiens de douaniers à poil dur (classe ouverte) : 10 inscrits.

441 — Cartouche, à M. Guilbert Constant, fauve tigré, tache blanche au poitrail, né le 6-8-1903, par Coco. El. le prop.

442 — Marquis, à M. Auguste Décarpentry, roux-fauve, né en juin 1900, par Turc hors de Sophie. El. M. Avet.

443 — Garçon, à M. Bouchy, noir, poitrail blanc, né le 21 avril 1902, par Gros, hors de Lisette. El. le prop.

444 — Mousse, à M. Gustave Olonde, gris-clair, né en avril 1904, par Turc, hors de Marquise. El. le prop.

445 — Finard, à M. Vasseur, gris de fer, né en avril 1904.

446 — Picard, à M. Jules Lefrancq, gris zébré, long poil sur le dos et au museau, né le 16 juillet 1903, par Picard, hors Comtesse.

447 — Matelot, à M. Daubrége, né le 10 avril 1903. El. le prop.

448 — Brutus, à M. Arthur Acket, fauve, né en mars 1904. El. le prop.

449 — Compagnon, à M. Bécuwe Jérémie, fauve, 5 ans ½, par Turc, hors de Lisette. El. le prop. Mention honorable Roubaix 1903.

450 — Turc, à M. Bulteel, gris-fer, poitrail blanc, né en avril 1903 par Léon, hors de Lisette. El. le prop.

238^e classe — Chiennes de douaniers à poil dur (classe ouverte) : 9 inscrites.

451 — Marquise, à M. Delbecq Beuvit, gris-fer, 9 ans, Prix d'Honneur Lille 1904.

452 — Diane, à M. Charles Quidey, marron foncé, 9 ans, par Turc hors de Diane. El. le prop.

453 — Mirza, à M. Oyharçabal Bernard, roux-noir, poitrail blanc, née en février 1904. El. M. Delestrée.

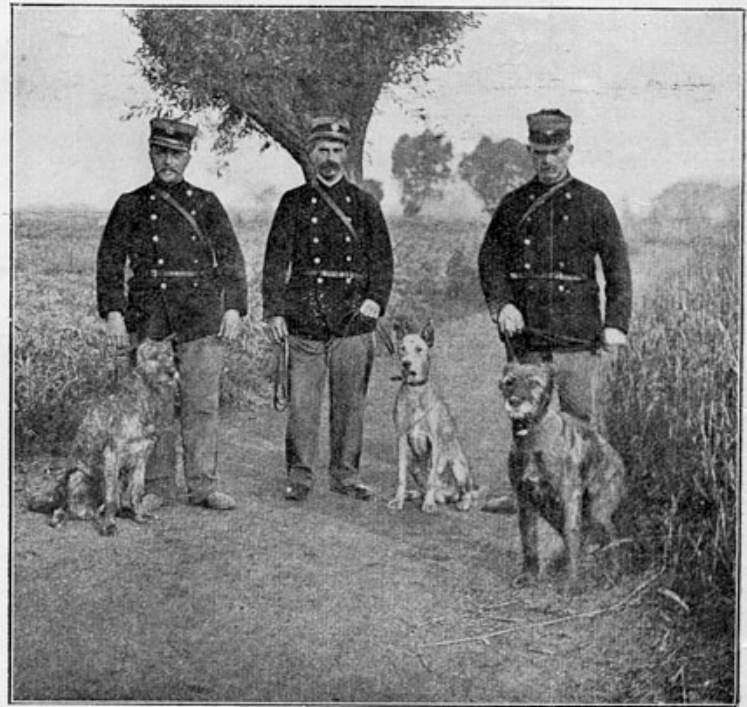
454 — Lisette, à M. Hyppolite Descamps, gris, rayé noir, museau noir, née le 12 octobre 1901, par Baron, hors de Lionne. El. le prop.

455 — Blanche, à M. Bénoni Boddaert, gris, museau avec poil noir, extrémité des pattes blanches, née le 14 mai 1902. El. le prop. Médaille d'argent du Club St-Hubert en 1902.

456 — Mandat, à M. Adrien Lachambre, gris fauve, museau noir, né le 28 décembre 1901, par Brutus, hors de Fatma. El. le prop.

Je n'ai pas eu la chance de découvrir une bonne photo de Picard (N° 446) le gris zébré à poil long sur le dos et le museau. Ce poil « long » est, par erreur, mis pour poil « rude ». Le fait que ce Picard descend également d'un autre « Picard », ne doit pas être négligé.

Très probablement, avons-nous affaire ici à un bouvier, peut-être même à un des ancêtres inconnus des familles Paret et Moerman, qui portaient certainement tous du sang croisé. (Berger × Mâtin = Bouvier).



15. — Chiens de douaniers, dans le secteur douanier France-Flandres, vers 1900.

(Les trois types : berger, mâtin et bouvier sont ici représentés).

La photo 15 nous montre de façon vivante, comment ces chiens étaient employés côte à côte.

Plus tard, même après la création des pedigrees et des Livres des Origines, on trouvait encore dans les nichées, des sujets provenant soit-disant de deux chiens de race « pure » et qui faisaient penser à ces chiens bâtards à poil dur.

Pour cause de défauts « voyants » (petites taches blanches au poitrail et aux pattes), pour une couleur ou une texture de poil non désirée, ou autre vétille semblable, ces « outsiders » furent immédiatement mis de côté, afin qu'ils ne puissent nuire à la réputation des ancêtres ou à celle des frères et sœurs de la même nichée.

Mais si par hasard on laissait en vie un de ces indésirables, il montrait un caractère si excellent que les conventionnels défauts esthétiques ne portaient pas atteinte au blason familial, loin de là !

LA FAMILLE PARET

Maintenant, pour accomplir ma promesse, je vais vous donner des détails sur les bouviers de l'amateur gantois Paret. Ces chiens étant considérés à juste titre, comme les fondateurs de la race des bouviers actuels, je les appellerai, la « famille Paret ».

J'ai eu le plaisir de juger moi-même, le père Rex (RSH 1766) et la mère Nelly (RSH 1892), réunis, à l'occasion de l'exposition internationale organisée le 21-23 mai 1910 à Bruxelles, au parc du Cinquantenaire par la Société Royale Saint-Hubert.

Après tant d'années, il me sera permis, j'espère, alors que ces chiens et leur maître sont disparus du monde canin, de répéter tout le bien que j'en ai déjà dit.

Chaque fois que je parle de la « famille Paret », je revois toujours en imagination L. Paret et sa femme, entourés de Rex et



16. — Les bouviers en 1910 — Rex et Nelly
(prop. : M. L. Paret, de Gand).

Nelly et de leurs cinq chiots, dont les noms apparaîtront, quelques années plus tard, au livre des origines et dans les pedigrees.

Il n'était pas encore question alors, chez les bouviers, de sélection ou d'élevage scientifique, mais la « famille Paret » me causa immédiatement une impression inoubliable, à tel point que j'en pris immédiatement une série de photos, qui agrémentèrent mon rapport. Le voici d'ailleurs :

« Les bouviers sont seulement représentés par deux sujets : un couple magnifique appartenant à M. L. Paret, de Gand. Je me réjouis de voir cette race si peu représentée. Les bouviers ne sont pas des chiens d'exposition et ne peuvent gagner à le devenir. Lorsque l'on voit comment l'on améliore (?) nos races indigènes, on ne peut qu'exprimer le vœu que les bouviers restent le plus longtemps possible éloignés des expositions, des diplômes et des médailles.

Je me rappelle encore l'humiliant astérisque actuellement (1927) encore placé à côté de la variété des bouviers dans les catalogues officiels et qui autrefois déshonorait nos variétés bergères non indigènes. Celles-ci étaient alors aussi d'origine trop roturière pour trouver place dans les Livres des Origines, ces Gothas du chien.

Depuis, nos bergers se sont imposés et différents types sont maintenant fixés. C'est certainement un beau résultat, mais hélas, combien de nullités, en ce qui concerne le caractère et le tempérament, se sont faufilés dans leurs rangs à la faveur des expositions !

Que cette leçon serve au moins, aux amateurs de bouviers.

S'ils sont férus d'expositions, qu'ils n'exagèrent pas et qu'ils emploient toujours des sujets possédant à la fois le caractère de la race et son aspect extérieur. Ce caractère est excellent, il n'y a qu'à regarder les yeux de Rex et de Nelly pour en être convaincu. Rex est de loin, le meilleur des deux. Il est plus du type bouvier que Nelly qui se rapproche du type berger.

Je l'ai déjà dit à l'occasion de l'exposition d'Amsterdam en 1909 et je dois encore le répéter : le bouvier doit avoir l'apparence grossière et rustique. Il doit constituer un « bloc » et non un « élégant »...

Après avoir décrit le port d'oreilles des bouviers, je conclusais comme suit : « Laissez les oreilles des bouviers telles quelles. Certains les portent bien et d'autres mal. Il est donc nécessaire d'être indulgent au début pour arriver à un bon port d'oreilles ».

Je ne m'occuperai pas de savoir si j'avais raison ou tort en écrivant ces lignes ; le fait important à retenir est qu'en 1910, les bouviers et les types de bergers étaient encore si mélangés, que personne ne voyait encore clair dans cet amalgame.

C'est grâce à la force de volonté de L. Paret et aux bons conseils qu'il reçut de l'éditeur de « Chasse et Pêche », alors seul journal spécialiste canin que finalement les bouviers furent pris « au sérieux ». Un journal français, l'Éleveur, éveilla les amateurs étrangers et des clubs spécialistes vinrent bientôt continuer la tâche.

Deux tendances se déclarèrent aussitôt : le petit bouvier, avec les oreilles droites et la petite queue, appelé bergeot en Wallonie, probablement parce qu'il n'avait pas le type berger et qui fut appelé plus tard Bouvier des Ardennes.

A côté de ce petit bouvier, l'on vit le grand bouvier, ayant du sang de dogue ou de mâtin dans les veines. Celui-ci, devenu immédiatement le plus populaire, reçut différentes dénominations :

bouvier de Roulers, bouvier des Flandres, bouvier belge ou français des Flandres, et d'autres encore.

Cela nous mènerait trop loin de reprendre toutes les branches issues de la souche citée plus haut. Néanmoins, je donnerai certaines explications sur deux pedigrees, afin de démontrer l'influence exercée par certains bouviers de haute qualité sur la formation de la race.

LES BOUVIERS DES ARDENNES ET AUTRES

Le Bouvier des Ardennes pourrait tout aussi bien s'appeler « petit bouvier ». Il constitue, pour ainsi dire, le type intermédiaire entre le chien de berger relativement long et le lourd et court bouvier.

Le « bouvier des Ardennes » se distingue encore des autres bouviers par ses oreilles, droites de nature, donc non coupées. Cette dernière caractéristique le place pourtant si près des chiens de berger à poil dur, que l'on peut se demander si l'on n'a pas agi avec trop de précipitation, lorsque l'on reconnut officiellement le « bouvier des Ardennes », comme une variété spéciale.

Lorsque en 1913, quelques amateurs wallons formèrent un club pour faire accepter ces chiens si utiles dans la famille des races reconnues par la Société Royale Saint-Hubert, ce fut le type représenté sur cette photo qui fut accepté. A part la queue, qui est courte, les « bouviers » en question ont tout l'aspect extérieur des bergers à poil dur ; l'expression est aussi la même chez les deux types (photos 18 et 19). Ce fut donc bien difficile pour moi de satisfaire M. Loesberg, de Liège, lorsqu'il me demanda, au nom du club précité, de faire un peu de propagande pour la race qui avait sa préférence.



18. — Berger belge à poil dur
(Etude de tête d'après cliché Gevaert).

Je ne sais ce qu'il est advenu de ce club. Après la guerre 1914-1918, la variété fut reconnue par la S.R.S.H., fut inscrite au Livre des Origines et pourvue d'un standard.

Champion Vision, le chien pisteur par excellence du Capitaine Binon est un représentant typique des « Bouviers des Ardennes ». Malheureusement cette femelle, qui vécut dix ans, n'a pas donné un seul rejeton. N'a-t-elle pu trouver son pareil ou le propriétaire était-il lui-même convaincu que cette race ne s'implanterait pas d'une manière durable ?

Je pose la question et laisse à d'autres le soin d'y répondre. L'expérience prouve d'ailleurs que pour être reconnu du grand public comme chien de race, un nouveau type doit se distinguer d'une manière frappante de ses congénères précédents.

Les bergers allemands avec leur apparence de loup, les Pékinois avec leur museau plat, les chow-chows à la langue bleue et d'autres races modernes doivent leur succès au caractère de « nouveauté » ou de « particularité » de leur apparence.

Ce caractère ne s'applique certainement pas au Bouvier des Ardennes. Il fit aussi son apparition à un moment mal choisi. Les « chiens de cour » c'est-à-dire, les chiens de travail employés par les éleveurs de bestiaux, les marchands de chevaux, les paysans et les fermiers, ces chiens donc parmi lesquels se trouvèrent les premiers bouviers et les premiers bergers, avaient déjà vu, vers 1910, leur place prise, dans les clubs spéciaux par de jeunes éléments des grandes villes qui prenaient en considération la mode

43/8 to 26 3/4" 23/4 to 25 5/8

21 5/8 to 23 5/8 - 23 5/8 to 25 5/8 25 5/8 to 27 3/8

L'ABOI

naissante des seuls « chiens policiers ». Plus lourd et plus effrayant paraissait un chien, mieux cela valait ! Le petit bouvier des Ardennes dut immédiatement céder la place au bouvier de Roulers, plus massif, plus grand et dont la taille fut portée à 70 cms., au cours d'une conférence tenue en 1912 à Roulers.

Voici un extrait du rapport, publié en 1912 par Vital Taeymans :

« De Roeselaersche Hondenclub » a décidé de revoir et discuter, sur la proposition du vétérinaire Dr. Louis Schaerlaeken, délégué de la S.R.S.H., les caractéristiques des bouviers appelés « Picards ». Étaient présents : MM. A. Houtart, J. Levita, le baron J. van Zuylen van Nyevelde de la S.R.S.H. ainsi que MM. Orban et Taeymans en qualité de juges.

Après avoir passé en revue les meilleurs représentants de la race des bouviers, le standard fut revu et fixé. Faute de place, je me contenterai ici d'exposer un résumé :

Apparence générale : un chien rustique et imposant.
Oreilles : coupées, portées bien droites.
Poitrine : profonde, mais pas trop large.
Tronc et dos : court, robuste et droit (bâti en cob).
Couleur : noir, gris ardoise, brun, etc.

Dans un article paru en même temps et intitulé « A qui l'avenir ? » Vital Taeymans conclut que l'avenir appartiendra aux Picards parce qu'ils sont plus grands et plus calmes que les chiens de berger, ce qui est un point capital pour un chien de défense, ajoutait V. Taeymans.

« De grands chiens », c'est ce que l'on demandait partout et Vital Taeymans, qui dirigeait alors, je pense, les services administratifs de la Société Royale Saint-Hubert était mieux placé que quiconque pour savoir vers quoi tendait la majorité des éleveurs.

Ceux-ci agissaient naturellement, à part quelques exceptions, d'après les exigences du public et les juges eux-mêmes échappaient difficilement à ces caprices.

M. F. Fontaine, le Vice-Président du « Club Saint-Hubert du Nord » entr'autres en a fait lui-même l'expérience lorsque en 1912, il voulut opposer au grand « bouvier de Roulers », un bouvier plus petit, sous la dénomination de « bouvier des Flandres ».

M. Fontaine était considéré en France, comme un spécialiste et il ne sera pas déplacé ici d'exposer son opinion :

« Il existe, écrivait-il dans « Chasse et Pêche », le 6 avril 1912, dans le nord de la France et dans la contrée située entre Warneton et Ypres (donc à la frontière) un chien à poil dur, employé par les bergers. C'est le « bouvier des Flandres ». Ce chien ressemble fort au « berger Picard » ; il descend vraisemblablement d'un de ces chiens croisés avec un ou l'autre mâtin, qui lui a légué une plus grande taille, car contrairement à ce que j'ai lu, le berger Picard est de taille moyenne (60 centimètres maximum) alors que le bouvier peut atteindre 65 cms. J'ai pu constater ceci pendant les quinze années que j'ai jugé, dans la région de Lille, les chiens servant à l'agriculture. La couleur de ces bergers Picards était soit noire mélangée de blanc, c'est-à-dire qu'un poil blanc courait dans le noir, soit de couleur brisé foncé.

« A ces compétitions agricoles, j'ai également remarqué quelques bouviers, mais ils étaient plus rares et comme la classe était intitulée « Chiens de bergers et bouviers », j'ai donné un 1^{er} prix supplémentaire à l'un de ces bouviers pour que l'on remarque une distinction et afin d'encourager les éleveurs de cette race.

« Un club s'est formé à Lille depuis quelques mois et il compte déjà de nombreux membres ; le comité a déjà fixé un standard auquel j'ai seulement apporté quelques modifications. Le 13 avril prochain, il y aura une vingtaine de ces chiens qui seront jugés à Lille, au cours de l'exposition organisée par le Club du Chien de Défense... ».

Le standard suivant cette description est illustré par une étude de tête d'un bouvier des Flandres, portées les oreilles droites et non coupées.

Quant au reste, la description est quasi la même que celle des « Bouviers de Roubaix », sauf la taille, bien entendu. Celle-ci est déterminée comme suit : 60 à 65 cms. pour les mâles et 58 à 62 cms. pour les femelles.

La description que nous donne Fontaine nous prouve bien que nous avons affaire ici à un « chien de cour » : « Comme son nom l'indique, le Bouvier sert à la conduite des troupeaux, boeufs et vaches, c'est le chien des marchands mais c'est également un chien de défense, de garde et de trait. Il est également employé dans les fermes où le chien sert de force motrice dans les barattes... ».

Si nous plaçons, les uns à côté des autres et par rang de taille, les bouviers décrits plus hauts, nous aurons d'abord le berger à poil dur (55 à 60 cms.), ensuite le Bouvier des Flandres (60 à 65 cms.) et pour finir le géant Bouvier de Roulers (65 à 70 cms.).

De ce trio est issu le bouvier actuel que nous allons étudier d'une façon plus étendue.



19. — Bouvier des Ardennes
(Photo J. Desberg, Liège 1913).

LES BOUVIERS MODERNES

Dans les chapitres précédents, il a été question des différents croisements, connus et inconnus, qui nous ont donné le bouvier actuel.

On a beaucoup écrit dans la presse belge, française et hollandaise au sujet des « types » très divergents que l'on obtint dans cette variété canine.

Je ne veux pas, quant à moi, prendre position pour l'une ou l'autre opinion, car je me suis donné comme but d'exposer le sujet aussi objectivement que possible.

Quoique cela puisse sembler paradoxal, je n'ai pas jugé nécessaire de reprendre ici, le standard du bouvier ; tous les amateurs le connaissent et pour les novices, une bonne photo est plus explicite qu'une description.

Le standard, sans photos pour l'expliquer, ne sert pas à grand-chose. Ceci fut d'ailleurs démontré, d'une manière fort spirituelle, par l'écrivain bien connu, le comte de Bylandt lorsqu'il fit paraître un dessin représentant un chien dessiné fidèlement d'après la seule dictée du standard officiel de la race. L'animal ainsi représenté était un vrai monstre chinois !

Je préfère consacrer la place limitée dont je dispose ici, à des photos des meilleurs chiens d'alors. Une statistique puisée dans le Livre des Origines, prouve que ce sont ces chiens qui ont été le plus employés comme reproducteurs :

Champion Nic (LOSH 10266) - Dragon de la Lys (LOSH 11776) - Milton (LOSH 15936) - Goliath de la Lys (LOSH 13021).

Nic et Milton sont d'origine inconnue. Pendant la guerre, en 1917, je pense, Nic fut acheté par un de nos officiers dans une ferme « bachten de Kuppe » et ramené chez lui. De Milton, on sait seulement qu'il provient de « Brick » et de « Lize » ; il apparut pour la première fois à une exposition de Lille.

Dans l'histoire du bouvier d'il y a 25 ans, les chiens du chenil « de la Lys » occupent la première place. Leur propriétaire, M. Gryson, de Saint-Denis Westrem, n'a pas hésité à employer du bon là où il pouvait en avoir. Les meilleurs raceurs de son chenil ont été « Dragon de la Lys » et « Goliath de la Lys ». Tous deux descendent du Champion Nic.

Beaucoup de ces chiens apparaissent dans le pedigree de « Actif » (16357) qui fut le meilleur bouvier. Après de triomphales présentations dans les expositions de 1924, il mourut brusquement. Voici son pedigree :

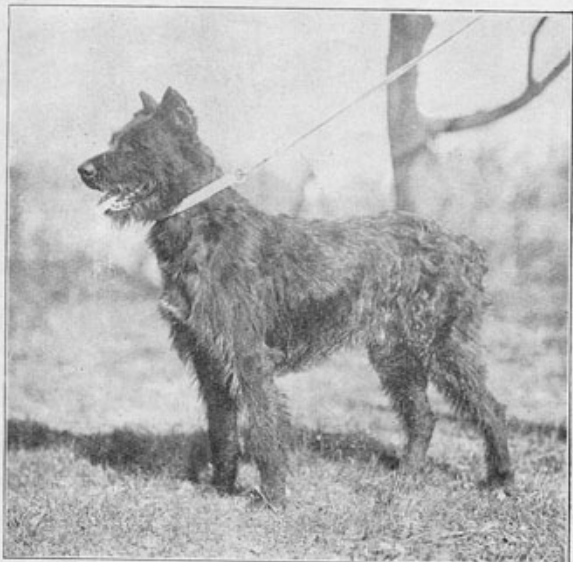
ACTIF (LOSH 16357), noir, né le 8 août 1923

Père :	Nicol de la Lys 11712 - gris	Champion Nic 1921 10266 - noir	Origine inconnue
« Goliath de la Lys » 13021 - gris	Flandrienne ex Cora 11736 - gris	Margot	Pikzwart 14959 Mirza
Mère :	Champion Nic 1921 10266 - noir	Origine inconnue	
« Durca de la Lys » 13283	Champion Draga 1921 10273 - noir	Pikzwart 14959 Cora	

Actif est un produit de Champion Nic 1921, d'un côté et de Pikzwart 14959 de l'autre.

Quoique le nom de Dragon de la Lys n'apparaisse pas dans ce pedigree, le lecteur pourra malgré tout voir quel courant de sang, ce chien représente : il est un frère, d'une nichée précédente, de Durca de la Lys 13283, mère de Actif.

Dans les pedigrees antérieurs, nous retrouvons souvent le nom de Duduc (12872). Ce chien fut recherché comme étalon par les éleveurs de Courtrai et de là, son sang arriva dans les autres élevages, car de très nombreux sujets et des plus typiques, ont été achetés dans cette région. Un membre de cette famille est Betty de la Lys (11774), la compagne de chenil de Milton (15936), une des meilleures si pas la meilleure femelle d'alors. Son pedigree suit plus loin ; ici encore Champion Nic 1921 a donné un produit de premier ordre. On doit donc conclure que ce chien, quoique d'origine inconnue, possède certainement le meilleur courant de sang bouvier.



Ch. Nic 24. — Champion Nic 1921 (L. 10266) à M. Gryson, St-Denis Westrem.

Comme forme de tête, taille et expression, les photos reproduites ci-dessus, donnent une idée exacte de ce chien très caractéristique.

« Qui peut passer sur le chien, le peut aussi sur la queue » dit le proverbe et le bouvier en a une si courte !

Nous publions ici la photo de Bouboule de Courtrai (23085) à M. J. Rasschaert de Courtrai (élev. M. Gryson). Le bouvier en question est encore mieux bâti qu'il ne paraît ici sur la photo. Voici son pedigree :

BOUBOULE, né le 30-6-1924

Père :	Jim du Sellier 19345	Max (M. Van der Venne)	
Boby du Sellier 16547	Bella du Sellier Me Cambien	Néra 10280	Filou 9569 Mirza (M. de Bruyn)
Mère :	Champion Nic 10266, orig. inconnue	Pika (Delva)	
Arga de la Lys 13106	Riga (11754)	Pikzwart 14959 Flandrienne ex Cora 11737	Mirzette (Schaeplaeken)



20. — Goliath de la Lys
(Etude de tête).

BETTY DE LA LYS (LOSH 11774), noir

Père :	Champion Nic 1921 10266 - noir	Origine inconnue	
Mère :	Duduc 12872 noir	Filou 9569 noir	Pic prop. Moerman Charlotte
Lyda 10278 grise	Tata	Lise propriétaire : M. van der Heeren	Pico Laura
		Filou Mirza propriétaire : M. Debruyne	



25. — Bouboule de Courtrai (Losh 23085)
à M. Jules Rasschaert de Courtrai.

Inconnu - Bouboule is a male



27. — Nickol (Losh 17522)
Etude de tête (profil). Photo Prins.

Bouboule entra dans la carrière à Saint-Denis Westrem à l'occasion de la première exposition spéciale de bouviers, organisée en 1925, par le « Club National du Bouvier Belge des Flandres ».

Il n'y eut pas moins de 22 concurrents que départagea le juge L. Van Damme. Dans la classe des jeunes mâles, nous trouvons César de Pont-à-Rieu en tête et chez les femelles Zora de Zwynaerde. En classe ouverte les places d'honneur revinrent à Molly, à M. Pattyn et à Bouboule précitée.

« Type magnifique quant à la tête et à l'expression, écrit le juge dans son rapport, bonne épaules ; bien bâti en ce qui concerne le tronc, les membres et les pattes ; idem pour le poil et l'allure, quoiqu'un peu raide dans les pattes antérieures... ».

Si l'on compare la photo de Bouboule avec celle de son grand-père Champion Nic (10266), l'on voit immédiatement les traits de famille commune quoique Nic soit plus grossier et qu'il semble meilleur à certains points de vue, la ligne de dos surtout.

Pour mieux juger l'expression chez les deux chiens, il me manque une bonne étude de tête. Pour combler en partie, cette lacune, j'ai eu recours à un vrai chef-d'œuvre, représentant de profil, la tête de Nickol 17522, né le 27-8-1923 et qui reçut de belles récompenses des juges Ch. Hugué et Taeymans.

Comme le montre le pedigree ci-dessous, Nickol et Bouboule ont tous deux du sang de Filou (9569), un produit de la famille Moerman, de Roulers.

	Picko	Pick (origine inconnue) - M. Van Damme
		Mira (origine inconnue)
Nickol	Max (M. Van der Venne)	
(17522)	Belatte	Charlotte (Doussy)
		Néra (10280) Filou / Pic (Moerman) 9569
		Mirza (M. De Bruyn)

Les oreilles coupées court, comme d'ailleurs la forme de la tête (vue de côté) font penser, chez Nickol, à une tête de berger (photo 27).

Cependant si l'on regardait ce chien droit dans les yeux, on éprouverait aussitôt une tout autre impression, à tel point que l'on pouvait penser que l'on avait devant soi deux types différents de bouvier.

L'expression franche, mais non méchante rendue par l'étude



17. — Rex et Nelly et leurs produits
(prop. : M. Paret).

de la tête, explique mieux que n'importe quelle description, les caractéristiques des bouviers.

Les noms de « Pikhaard », de « Barbe-Sale » et autres semblables, dont j'ai parlé plus haut, reçoivent avec cette photo, leur véritable et inoubliable signification.

Le caractère de notre bouvier, c'est-à-dire de notre chien de cour franco-flamand, de notre chien de frontière ou chien douanier, en un mot de notre chien de travail, ne pourra subsister que si l'on ne déracine pas ce chien de service de son milieu naturel.

Sa place est à la ferme, près du bétail, dans l'étable. A la ville, il est aussi déplacé qu'un lévrier dans une baratte.

L. HUYGHEBAERT

(Reproduction interdite).

Faites retenir dès maintenant chez votre marchand de journaux, dans les bibliothèques des gares ou chez votre libraire le prochain numéro qui sera consacré aux **BERGERS BELGES**.

Il peut également être obtenu contre envoi de 15 Frs au bureau de L'ABOI.

STANDARD DES BOUVIERS

I — BOUVIERS DES FLANDRES

Le 25 avril 1937, à l'occasion de l'Exposition du Club Saint-Hubert du Nord, à Lille, et à l'initiative du Club des Amis du Bouvier de Paris, du Club Saint-Hubert du Nord (Sociétés affiliées à la Société Centrale Canine de France), l'Union Cynologique Saint-Hubert avait envoyé à Lille deux de ses juges : MM. Ch. Hugué et V. Tenret, assistés de MM. M. Adant, G. Binon, J. Brossard, A. Gevaert, V. Martinage, également juges qualifiés de l'U.C.S.H.

La Société Centrale Canine était représentée par MM. le Colonel E. Tolet, M. Pouchain, G. Buyssens, G. Danna et H. Valcke. M. Cotté, malheureusement, ne put assister à la réunion.

Cinq sujets furent présentés, tous primés. Le standard du Bouvier des Flandres (reconnu par les deux sociétés spécialistes de cette variété en Belgique, le Club National du Bouvier des Flandres et le Royal Groenendaël Club (Union professionnelle d'éleveurs de bergers belges et de bouviers des Flandres) fut soumis à ce congrès de juges pour y apporter des précisions et éventuellement quelques modifications. Après un échange de vues très cordial, juges français et juges belges tombèrent d'accord pour reconnaître qu'il existait bien un type de chien correspondant au standard établi. Par les mensurations prises sur les sujets présents, il ressortit que les mêmes proportions furent communiquées en outre à la réunion, elles se rapportaient à dix chiens, tous excellents et hautement primés tant en France qu'en Belgique. Au projet de Standard présenté par les juges français et au standard du Club National du Bouvier, quelques précisions et quelques modifications furent apportées.

STANDARD DU BOUVIER DES FLANDRES

APPARENCE GENERALE : Le Bouvier des Flandres est un chien au poil rêche au toucher, rustique, d'aspect imposant révélant par le feu de son regard l'activité, l'énergie et l'audace.

TÊTE : de longueur moyenne, proportionnée à la taille, 25 cm. de longueur de tête doivent correspondre à environ 65 cm. au garrot, soit une proportion de 1 pour 2,6.

CRANE : plat, pas trop large entre les oreilles, s'inclinant légèrement vers le museau et plus long que celui-ci dans la proportion de 1,4 pour 1 (caractère bien différentiel d'avec les races voisines). Son périmètre doit approcher des 46 cm. pour les 65 cm. de hauteur au garrot. Le poil soyeux sur le crâne doit être pénalisé.

STOP : (cassure). Peu accusé, plus apparent que réel par la direction du poil : l'arcade sourcillière prononcée et portant du poil relevé.

JOUES : bien sèches, non saillantes.

MUSEAU : large, osseux, bien garni de poil non soyeux et non couché. Le périmètre du museau est sensiblement égal à la longueur de la tête.

LEVRES : sèches, serrées, garnies d'un bon poil assez long, mais non soyeux.

OREILLES : Coupées en triangle, bien portées droites et attachées haut, pas trop en arrière, recouvertes d'un poil presque ras.

NEZ : truffe, noire, assez large, bien développée, pas aplatie du dessus et non pincée des narines.

YEUX : d'expression franche, de grandeur moyenne, foncés, non proéminants, ni trop ronds, ni trop ovales. Leur place est bien définie par les axes des yeux qui, au lieu d'être dans un même plan horizontal, sont légèrement inclinés vers le stop tout en conservant le regard franc, et bien en face. Les yeux clairs et d'expression égarée doivent être pénalisés. Pour leur couleur, il faut tenir compte évidemment de la couleur du poil.

DENTURE : forte, bien adaptée, les incisives supérieures glissant légèrement sur les inférieures, l'écartement des canines très prononcé.

COU : bien cylindrique au point d'attache, d'épaisseur plutôt forte, et un peu plus long que la longueur de la tête, allant en s'élargissant vers l'épaule.

EPAULE : longue, modérément oblique, sèche — la longueur de l'omoplate étant d'environ 25 cm. celle de l'humérus est d'environ 2 cm. moins longue.

AVANT-BRAS : il doit être d'environ 1 cm. moins long que l'omoplate.

POITRINE : doit être bien descendue, sa hauteur sera environ 34 cm. pour 65 au garrot. La largeur du poitrail ne sera pas exagérée, environ la moitié du périmètre du crâne. Le périmètre thoracique sera sensiblement $\frac{1}{4}$ en plus que la hauteur du garrot. Le périmètre à la dernière côte aura 10 cm. de moins que le périmètre toracique. Les premières côtes seront légèrement

marquées et les fausses côtes bombées. La distance de la poitrine au sol sera de 3 cm. inférieure à la hauteur de la poitrine.

CORPS, DOS, REINS : doivent être courts, forts, droits, musclés, suivis d'une croupe large et carrée.

LONGUEUR DE LA POINTE DE L'EPAULE A LA FESSE : elle doit être sensiblement égale à la hauteur au garrot.

DOS : sa longueur du garrot jusqu'entre les os iliaques (sacrum) est égale au périmètre du crâne, environ 46 cm. pour un sujet de 65 cm. au garrot.

CROUPE : la longueur de la croupe est de 1 pour 3,5 de la longueur du dos. Cette mensuration est prise du sacrum à la naissance de la queue.

QUEUE : coupée à environ 10 cm. implantée haut et portée galement.

LONGUEUR DU BASSIN : du sacrum à la pointe de la fesse 22 cm. environ.

ARRIERE-TRAIN : le jarret assez large, court, peu coudé. Les cuisses larges bien musclées, le fémur ayant environ 22 cm. Le tibia en aura 2 cm. de moins. L'écartement des iliaques doit avoir au minimum 12 cm. Les aplombs des membres postérieurs doivent être parallèles avec ceux des membres antérieurs vus de devant comme le derrière.

PATURON ET PIED : 12 à 15 cm. de longueur. Pied plutôt rond, solide, doigts bien serrés, garnis d'ongles foncés, bien placés, sole dure.

CANON ET PIED : 3 cm. de plus de longueur que le paturon et le pied.

POIL : légèrement ébouriffé, rude au toucher, ni trop long, ni trop court (environ 6 cm. de longueur). Ne peut être soyeux ni floconneux, de manière à avoir l'air mal soigné. Le poil de la tête est plus court. Celui des oreilles est à peu près ras. Les yeux sont garnis de sourcils ; le museau de moustaches et d'une barbe bien caractéristique de la race.

COULEUR DE LA ROBE : Du fauve au noir en passant par le poivre et sel, les gris et les bringés. Le brun chocolat, le blanc trop envahissant ne sont pas admis.

TAILLE : la taille désirable pour les mâles est de 65 cm. avec un minimum de 62 cm. Pour les femelles, on demande 62 cm. avec un minimum de 59 cm.

POINTS DE DISQUALIFICATION : yeux vairons, nez ladré, oreilles non portées droites, robe brun chocolat ou avec blanc trop envahissant, prognathisme supérieur ou inférieur, poil mou, soyeux ou floconneux.

DEFAUTS GRAVES : premières côtes trop plates ou bien trop rondes.

MENSURATIONS

TÊTE : 25 cm. de longueur de tête doivent correspondre à environ 65 cm. au garrot ; soit une proportion de 1 pour 2,6.

CRANE : son périmètre doit approcher des 46 cm. pour les 65 cm. de hauteur au garrot. Sa longueur, par rapport au museau est de 1,4 pour 1 (caractère bien différentiel d'avec les races voisines).

MUSEAU : Le périmètre du museau est sensiblement égal à la longueur de la tête.

YEUX : La place des yeux est bien définie par les axes des yeux, qui, au lieu d'être dans un même plan horizontal, sont légèrement inclinés vers le stop, tout en conservant le regard franc et bien en face.

COULEURS DE LA ROBE : du fauve au noir en passant par le poivre et sel, les gris et les bringés.

LONGUEUR DE LA POINTE DE L'EPAULE A LA FESSE : sensiblement égale à la hauteur au garrot.

ENCOLURE : la longueur de l'encolure est de 2 cm. de plus que la longueur de la tête.

DOS : la longueur du dos (au garrot jusqu'entre les os iliaques (sacrum) est égale au périmètre du crâne (46 cm.).

CROUPE : la longueur de la croupe est de 1 pour 3,5 de la longueur de dos. Cette mensuration est prise d'entre les iliaques jusqu'à la naissance de la queue.

PERIMETRE THORACIQUE : sensiblement $\frac{1}{4}$ en plus que la hauteur au garrot.

PERIMETRE A LA DERNIERE COTE : 10 cm. environ de moins que le périmètre thoracique.

DISTANCE DE LA POITRINE AU SOL : (prise derrière les coudes) — elle est de 3 cm. environ inférieure à la hauteur de la poitrine.

Pour une chienne bouvier de 65 cm. au garrot, on a : hauteur de poitrine 34 cm., distance de poitrine au sol 31 cm.

LARGEUR DE LA POITRINE : la moitié du périmètre du crâne soit environ 23 cm. pour une chienne de 65 cm. au garrot, qui a un périmètre de 80 cm.

OMOPLATE : sa longueur est d'environ 25 cm.

HUMERUS : 2 cm. de moins que la longueur de l'omoplate.

AVANT-BRAS : 1 cm. de moins que la longueur de l'omoplate

PATURON ET PIED : de 12 à 15 cm.

LONGUEUR DU BASSIN : du sacrum à la pointe de la fesse — 22 cm. environ.

FEMUR : même longueur — 22 cm. environ.

TIBIA : 2 cm. en moins.

CANON ET PIED : 3 cm. de plus que la longueur des paturons et pied.

ECARTEMENT DES ILIAQUES : minimum 12 cm.

II — BOUVIERS DES ARDENNES

Allure générale : Dénote l'animal rustique, habitué à la vie en plein air, au rude travail de la garde et de la conduite des bestiaux. Sa marche est rapide et trottinante, presque toujours en demi-cercle derrière son maître. A son air rébarbatif, sévère et peu commode pour l'étranger, se substitue une position soumise et un regard affectueux pour son maître. Son intelligence, qui brille dans ses yeux, est prouvée par des faits que l'on trouverait difficilement à l'actif d'autres races de chiens.

Tête : Massive, plutôt courte.

Crâne : Large, plat. Le poil est couché sur la tête. La ligne du museau est parallèle à celle du crâne.

Mâchoires : Grandes et puissantes, bien adaptées.

Cassure du nez : Peu accentuée.

Museau : Large, court, garni de poils relevés formant moustache et barbe.

Lèvres : Serrées.

Oreilles : Pas coupées. Les oreilles plates ne sont pas tolérées.

Elles doivent être droites (pointées) de préférence. Les oreilles droites avec la pointe pliée en avant et les oreilles demi-droites pliées de côté (latérales) sont aussi admises.

Truffe : Large, de couleur noire.

Yeux : De couleur foncée. Les yeux jaunes ou vairons ne sont pas admis.

Cou : Court et épais.

Epaules : Collées au corps.

Poitrail : Large.

Ligne de dessus (dos, reins, croupe) : Horizontale, large et puissante de longueur moyenne.

Poitrine : Large et descendue jusqu'au coude, profonde, côtes arrondies.

Ventre : Non levretté.

Pieds : Ronds, bien serrés.

Pattes de devant : Droites, parallèles, de forte ossature.

Pattes de derrière : Parallèles, légèrement coudées, jarret descendu de forte ossature.

Ergots : Les chiens ne doivent pas avoir d'ergots aux pattes de derrière ; les ergots doivent être laissés aux pattes de devant.

Queue : La queue doit être coupée ; la longueur sera d'une vertèbre ; les bouviers naissant sans queue n'en seront que meilleurs. Les queues longues ou n'ayant pas la queue indiquée ci-dessus seront tolérées pour autant que les chiens seront nés avant le 1er janvier 1924.

Poil : Le poil long et le poil ras ne sont pas tolérés. Le poil doit tendre à être dur et ébouriffé, de cinq centimètres environ, mais plus court sur le crâne et les pattes.

Sous-poil : Très épais en hiver, garantissant bien le chien contre les intempéries ; l'été ce sous-poil disparaît.

Couleur : Toutes les couleurs sont adoptées.

Hauteur : Taille moyenne : moins de 0 m. 60 au garrot, grande taille : 0 m. 60 et plus.

Les chiennes un peu plus petites que les mâles.

LES BOUVIERS DES FLANDRES

du

CHENIL de la THUDINIE

Propriétaire : J. CHASTEL, Rue du Pont, à THUIN — Tél. 183

Au cours des années 1946 et 1947, le chenil a gagné en expositions :

45 premiers prix - 18 C. A. C.

7 C. A. C. I. B. (Spa - Lille - Anvers - Bruxelles (4))

7 fois le Grand Prix au meilleur chien de race belge.

5 fois le Prix du Ministère de l'Agriculture.

3 fois le Grand Prix au meilleur chien de l'exposition

(Anvers - Liège - Bruxelles)

1 fois le Grand Prix au plus beau couple de l'exposition toutes races réunies (625 chiens).

Le Chenil se classe 2^e pour le Grand Prix des Groupes (Salon du Chien) avec 6 produits de Soprano, tous ayant eu la mention «Excellent».



Soprano de la Thudinie

LOSH 113156

par Joris du Blé d'Or, hors de Mirette de la Thudinie

CLUB DES AMIS DU BOUVIER

Siège Social : 25, Rue du Renard à Paris.

Président : G. Pouchain

Fidèle à sa formule d'avant-guerre et au but qu'il s'est toujours assigné d'assurer le maintien du type flamand ainsi que des qualités morales propres à la race, le Club des Amis du Bouvier organisera au cours de l'année 1948, outre des expositions, des épreuves de travail qui permettront d'apprécier les possibilités d'utilisation du bouvier des Flandres.

Le Comité

Club National Belge du Bouvier des Flandres

Pour tous renseignements concernant la race,
s'adresser à :

Monsieur Aug. FRANSNET, Astridstraat, 54, Zwynarde (lez Gand)

CHENIL DES WALLANS

Propriétaire : M. Mahieu-Tellier

Rue Alfred Dendal, 12

Boussu-Bois

ELEVAGE DE BOUVIERS DES FLANDRES
ET DE GRIFFONS BRABANÇONS

Inscription au L. O. S. H.

Etalons pour saillies

CHENIL DES SARTS

Propriétaire : Ch. DONNAY

Sur les Sarts à **Bressoux** (Liège)

A vendre 4 bouviers : un de 3 mois, un de 5 mois, un de 8 mois,
un de 2 ans ainsi que sept jeunes de 1 mois,
de haute origine.



Sarah van 't Kantientje (L.O.S.H. 115009)
du Chenil de Groeninghe.

FRANCE

Les textes et communiqués doivent être adressés directement à notre correspondant pour la France :

M. Pierre DUCHEZ, 15, Rue Pierre Brossolette,
à **VERRIERES-le-BUISSON** (S.-O.).

Tous les paiements d'annonces et abonnements doivent également être versés à son compte-chèque postal : **PARIS C. 54.78.30.**

Abonnement pour la France :

1 an, 1.000 francs français — 6 mois, 500 francs français.

**TF VI LA DE A T IUDINIE**

(L.O.S.H. 120883)

à Mr S. Parfait

CHENIL DE GROENINGHE

Propriétaire : Ed. Van den Broucke

à **Aalbeke-lez-Mouscron**Au chenil : **L'étalon TITO DU RIFF** (C.A.C. - C.A.C.I.B.)

Prix du meilleur sujet à l'exposition de Races
Nationales, Anvers 1947.

← **La lice SARAH van 't Kantientje** (C.A.C. - C.A.C.I.B.)

Prix du meilleur sujet à l'exposition spéciale de bouviers,
Courtrai 1947.

CALENDRIER des MANIFESTATIONS CANINES reconnues par l'Union Cynologique St-Hubert

BELGIQUE — EXPOSITIONS

Mai :

9 — BRUXELLES — Bergers Allemands — Section de Dressage du Brabant du Club du Berger Allemand de Belgique — Secr. : 61, Rue Saint-Bernard à Bruxelles.

Juin :

13 — BRUXELLES — Toutes races — CACIB — Société Royale Saint-Hubert. — Secr. : 391, Chaussée Saint-Pierre, Bruxelles.

Juillet :

4 — LIEGE — Toutes races — CACIB — Syndicat d'Elevage Canin de Liège. Secr. : Rue du Péry, 91, Liège.

Octobre :

9-10 — BRUXELLES — R.B.E.C. — Salon du Chien — Toutes races — C.A.C.I.B. — Secr. : 28, Av. de l'Emeraude, Bruxelles.

ETRANGER — EXPOSITIONS

Avril :

24 et 25 — LILLE — Toutes races — CACIB — Palais du Chien, Club Saint-Hubert du Nord. — Secr. : Avenue de la République, 142, Marcq en Barœul.

Mai :

1 et 2 — LAUSANNE — CACIB — Section de Lausanne de la Fédération Romande de Cynologie. — Secr. : Terreaux, 2, à Lausanne (Suisse).

8 et 9 — MONTE CARLO — Toutes races — CACIB — Société Canine de Monaco. — Secr. : Av. de la Princesse Alice à Monte-Carlo.

8 et 9 — LYON — Toutes races — CACIB — Société Canine du Sud-Est. — Secr. : 9, Quai Jules Courmont à Lyon (Rhône).

16 et 17 — MULHOUSE — Toutes races — CACIB — Société Canine du Haut-Rhin. — Secr. : 9, Rue Drumont à Mulhouse (Haut-Rhin).

21 au 26 — PARIS — Toutes races — S. C. C. — CACIB — Au Vélodrome d'Hiver, 3 séries de 2 jours. — Secr. : Rue de Choiseul, 4, Paris.

Juin :

6 — LUXEMBOURG — Toutes races — CACIB — Saint-Hubert Club du Luxembourg. — Secr. : Casino de Luxembourg, à Luxembourg.

6 — ROUEN — Toutes races — CACIB — Société Canine de Normandie. — Secr. : Rue de l'Amiral Cécile, 28 à Rouen (S. I.)

Aout :

1^{er} — VITTEL — Toutes races — CACIB — Société Canine de l'Est. — Secr. : 38, Rue Saint-Jean à Nancy (M. et Moselle).

EXPOSITION DE MONACO

L'exposition internationale canine de Monte-Carlo, placée sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince Souverain et sous la Présidence d'Honneur de S. A. S. la Princesse Charlotte, aura lieu les samedi 8 et dimanche 9 mai prochain, sur les Terrasses du Casino.

Organisée par la Société Canine de Monaco, avec le concours de la Municipalité et de la Société des Bains de Mer, cette manifestation est dotée des C. A. C. I. B., récompense suprême très recherchée par les éleveurs du Continent. La participation de nombreux cynophiles belges est d'ores et déjà assurée.

Un concours pour chiens de défense et de police se déroulera en même temps que l'exposition.

Le règlement est envoyé sur simple demande faite à la Société Canine de Monaco, Avenue Princesse Alice à Monte-Carlo.

A STAMBRUGES LE 4 AVRIL 1948

Exposition Internationale de Chiens de Toutes Races organisée par la Société Canine « Le Gaulois », (affiliée à l'U.C.S.H.).

Pour renseignements et inscriptions écrire au secrétaire M. Emile Boucq, rue de Ville à Grandglise.

EPREUVES POUR CHIENS ANGLAIS

Le Comité de la Société Canine du Hainaut « LA NEMROD » a fixé la date de ses épreuves pour chiens Anglais, au samedi 10 avril prochain, sur les terrains sportivement mis à la disposition du Club par MM. Wauters de Besterfeld et le Notaire Bouttiau, sur les Communes d'Asquillies et de Quévy.

Deux concours de grande quête seront organisés, à savoir :
Un concours pour vétérans, avec attributions des C.A.C. et C.A.C.I.T. (règlement de la Société Royale Saint-Hubert) ;

Un concours de novices, en entendant par novices tout chien âgé de moins de 3 ans le jour du concours et n'ayant jamais remporté de prix dans une épreuve de campagne précédemment organisée en Belgique ou à l'Etranger.

La réunion aura lieu à 9 heures précises au « CHEVAL BLANC », route de Mons à Maubeuge, à Asquillies.

Les bulletins d'engagement peuvent être procurés par M. Fernand BRUYERE, rue de la Trouille à Mons.

Clôture des engagements le 1^{er} avril.

Juges : MM. DUVAL, MOTTOULLE, ANDRE, PASCHALL.

Suppléants : Mlle A. GOES, M. O'BREEN.

EPREUVES DE PRINTEMPS

Le Royal Griffon Club Belge organise à Thorembais, le 4 avril prochain ses épreuves internationales dotées des C. A. C. et C. A. C. I. T.

Renseignements au Secrétariat : J. J. Busschots, 94, Avenue Eugène Ysaye à Bruxelles. Tél. : 21.98.32.

EPREUVES DE CHASSE SOUS TERRE

Le 11 avril prochain aura lieu un concours de chasse sous terre, organisé au terrier à Uccle par le Royal Fox-Terrier Club de Belgique.

Secrétaire : H. Wallaert, Bd de Waterloo, 90, à Bruxelles.

Société Royale St-Hubert

Assemblée Générale du 26 Février 1948

Rapport annuel du Conseil d'Administration, lu par le Directeur des Services, M. R. WILLOQC :

Mesdames et Messieurs,

En l'absence de Monsieur PUISSANT que la maladie tient éloigné de cette assemblée, il m'incombe de vous présenter le rapport annuel. Permettez-moi d'être votre interprète pour adresser à notre secrétaire général l'expression de nos sentiments de vive sympathie et nos vœux les meilleurs pour sa santé. N'ayant ni les qualités, ni la compétence, ni l'expérience de Monsieur PUISSANT, je vous prie de m'excuser de ne vous présenter qu'un rapport schématique de notre activité.

Nous avons eu à déplorer en 1947 la mort de plusieurs de nos membres : ce sont Messieurs J. BRAUN, membre protecteur, G. VANHASSELT et P. AERTS membres effectifs et de M. V. TENDRET qui occupa pendant de longues années une place éminente à la Société Royale Saint-Hubert et dans les Clubs des amateurs de chiens de berger belges. J'adresse aux familles des disparus nos sincères condoléances. La fin de l'année écoulée a été marquée par le décès de notre éminent membre d'honneur Monsieur Ch. HUGÉ. Nous perdons en lui un conseiller d'une compétence et d'une équité universellement reconnues. Son dévouement à la cause canine s'est manifesté en tellement d'occasions qu'il n'est personne parmi nous qui n'en ait bénéficié à quelque titre. La disparition de Monsieur Charles HUGÉ est une perte irréparable. Puisse-t-il ne jamais être oublié. J'adresse à sa mémoire l'hommage ému de notre reconnaissance et nos condoléances à son fils M. Maurice HUGÉ ainsi qu'à sa famille.

Vous n'ignorez pas que pour sa première assemblée réunie depuis la fin des hostilités, la F. C. I. avait convoqué à Bruxelles de nombreux délégués de divers pays d'Europe. La date de cette réunion étant fixée au 9 juin, la S. R. S. H. s'est fait un devoir de profiter de cette heureuse circonstance pour accueillir les cynophiles étrangers de passage à Bruxelles et les inviter à visiter notre exposition. Ces Messieurs nous ont exprimé combien ils étaient sensibles à cette attention et tout l'intérêt qu'ils portaient à cette manifestation. La délégation Yougoslave a eu un geste d'une particulière amabilité, en offrant au nom de l'Etat Yougoslave, une très belle statuette de bronze au plus beau groupe de chiens de race belge. Sur nos instances Messieurs le Docteur I. LOVRENCIC et le Docteur LAVRIC ont consenti à remettre eux-mêmes ce prix à Monsieur VERBANCK pour son beau groupe de Schipperke.

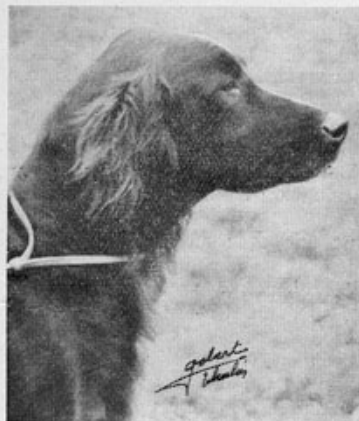
Je saisis l'occasion que m'offre cette assemblée de la Fédération Cynologique Internationale pour adresser nos plus chaleureuses félicitations à Monsieur le Baron Albert HOUTART qui, par son infatigable activité, sa persévérance et son dévouement à la cause cynologique a pu maintenir la F. C. I. et lui faire reprendre son rôle international dont la réunion à Bruxelles est le magnifique témoignage. Cette assemblée a obtenu les plus heureux résultats grâce au tact, à la compétence et à la diplomatie de Monsieur le Baron A. HOUTART dont le rapport fut unanimement apprécié.

GUÉRISON EN TROIS JOURS
DE LA MALADIE DU JEUNE AGE PAR LE

TRIDUUM

Remède éprouvé, nombreuses attestations spontanées
Renseignements et conseils gratuits
par correspondance

LABORATOIRE VÉTÉRAIRE EFFÉ
37, RUE DE LA STATION, YVOIR



Chenil MAHOGANY

PLACE AUX FOINS, 8
GAND

L'ÉTALON SETTER IRLANDAIS
Utinam de la Grange au Lierre

(LOF 851.3212)

En 1947

Bruxelles St-Hubert -
CAC et Prix d'Honneur.
Bruxelles Salon du Chien -
CAC, CACIB
et Prix d'Honneur.
Courtrai et Binche -
1er Prix en Classe Ouverte

ELEVAGE des PETITS CHOUANS



LES COCKERS

ROUGES et PLURICOLORES

Prop. : M. G. SCHOEMANS

25, rue de la Tourelle, 25
BRUXELLES.



LES COCKERS

du

CHENIL DES PETITS BRIGANDS

M^{me} N. LAMBERT

236-238, RUE DU TRONE, 236-238
BRUXELLES Tél. 48-43-12



Etalons pour saillies
Jeunes à céder

Bobina des Petits Brigands
LOSH 108861

BERGERS ALLEMANDS

Le fameux étalon

FULCO ZUR BERGISCHE GRENZE (SZ 559852)

huit fois noté « Excellent », fils de Etzel Vom Fundland et Nixe zur Bergische Grenze, vient de rentrer au Chenil de Rossomme et acceptera de faire quelques saillies de très bonnes chiennes avec origine.

Le courant de sang de FULCO est unique en Belgique et contribuera fortement à l'amélioration de la race.

S'adresser : Château de Rossomme à Plancenoit (Lion de Waterloo — Solarium) Tél. : 54.25.50.

Les AIREDALE TERRIERS
du chenil

FRASQUATI FONDÉ EN 1900

Louis PETIT

8, Avenue Sainte-Thérèse, 8
RHODE St-GENÈSE (Bruxelles)

Tél. 58 03.89
Tram W Arrêt Ferme Blaret

Champion BRINELAND BONNIE BOY

K. C. S. B. 209 A. D.

1946 - C. A. C. I. B. en IRLANDE,
2 en ANGLETERRE et
PARIS. Spéciale Terriers.

1947 - à GAND, LILLE, STRAS-
BOURG, BRUXELLES
R.S.H. - PARIS S.C. - SPA
BRUXELLES B.B.C. - PA-
RIS Spé - TERRIERS.

P.H. au meilleur sujet de
l'exposition en ANGLE-
TERRE, PARIS Spéciale
Terriers, BRUXELLES.



LE COCKER

SONNY OF OUFFET



Magnifique étalon noir,
chasseur agréable,
nez excellent, fort ardent,
merveilleux broussailleur,
fera saillies de quelques
bonnes chiennes, 1000 frs

L'étalon sera déplacé suivant les possibilités.

Ecrire au Dr Vétérinaire L. LONGUEVILLE
SERAING (Tél. : 302.39)

Mesdames, Messieurs,

Si pour la première fois j'expose le rapport annuel je ne suis pas aussi novice en ce qui concerne le travail quotidien qui aboutit à ce rapport et je puis mieux que quiconque connaître, estimer, et vous demander d'apprécier la tâche que notre Président Monsieur KERMANS s'impose pour maintenir et faire prospérer notre société. Les temps sont troubles, les événements influencent toutes les organisations, les difficultés surgissent de toutes parts et cependant, comme si cela était tout simple, sous la présidence de Monsieur KERMANS, la Société Saint-Hubert se maintient et progresse. Vous en trouverez maintes preuves dans cet exposé et surtout dans le détail de la situation financière que Monsieur HEIRMAN vous fera connaître. Les chiffres qu'il vous citera ne sont que des conséquences d'une heureuse et habile gestion exigeant une préoccupation constante. Il est heureux que nous puissions ainsi compter sur l'abnégation de notre trésorier dont la mission si peu spectaculaire est cependant d'importance essentielle et vitale pour notre société.

Au hasard d'une recherche je lisais dans le 46^e livre des origines de l'année 1933 le texte suivant :

« Et nous ne résistons pas au plaisir de démontrer presque l'hérédité de la cynophilie militante en publiant les portraits des trois représentants de la famille Maskens : celui du grand-père Charles Maskens, du fils Lucien Maskens et du petit-fils Franz Maskens dont nous citons tantôt le nom comme mécène... etc. »

La générosité de Monsieur Maskens ne s'est pas lassée depuis. Cette constance, cette persévérance donne à ces libéralités plus de valeurs, plus de relief. Aussi je le remercie, je le félicite et je me réjouis de pouvoir en 1948 le citer encore comme le mécène du sport canin.

* * *

L'activité de nos services administratifs ne s'est pas un instant ralentie. Les pedigrees sont délivrés sans aucun retard dès que les dossiers sont régulièrement constitués. Le 55^e volume du L. O. S. S. comprenant les 6.750 chiens inscrits au cours de l'année est à l'impression et vous sera incessamment envoyé.

7.800 chiens ont été inscrits au Répertoire des noms. Nous avons donc repris la publication à date normale de cet important document qu'est le L. O. S. H. et nous pouvons être fiers d'être seule parmi les sociétés dirigeantes affiliées à la F. C. I. à avoir pu atteindre ce résultat. Qu'il me soit permis à ce propos d'attirer votre attention sur le zèle du personnel administratif qui apporte à l'accomplissement de sa tâche tout le dévouement que nous pouvons souhaiter.

* * *

Il est agréable de constater que les efforts des éleveurs aient obtenu d'indiscutables résultats sanctionnés par l'attribution de 430 C. A. C. tandis que 30 chiens se voyaient honorés du Titre de Champion.

Le sport canin a d'ailleurs connu une recrudescence d'activité. Le nombre des expositions s'est encore augmenté — trop peut-être — nous comptons treize expositions générales ou spéciales contre neuf en 1946. Nous relevons un total de 3.357 inscriptions contre 2.800 en 1946.

Je n'ai pas à vous rappeler le succès de notre exposition des 7 et 8 juin réunissant 550 chiens tant belges qu'étrangers. Etant donné les conditions de vie encore imprécises, les difficultés de transport et les entraves au transfert des monnaies nous pouvons nous enorgueillir d'avoir pu grouper un nombre aussi important de sujets et nous réjouir de l'estime dans laquelle les éleveurs belges et étrangers tiennent notre exposition annuelle. Ceux d'entre vous qui ont assisté au banquet de clôture de cette manifestation ont certes encore présentes à la mémoire les paroles de satisfaction prononcées par les orateurs de chez nous et notamment par notre Président Monsieur Kermans et les éloges prodigués par les orateurs étrangers. Nous acceptons ces hommages non seulement comme la récompense de notre œuvre accomplie, mais surtout comme un stimulant pour tout ce que nous aurons à entreprendre à l'avenir. Les expositions organisées par les clubs affiliés se classent comme suit par ordre d'importance du nombre des chiens inscrits.

Neuf expositions pour chiens de toutes races

Salon du Chien R. B. B. C.	628
Syndicat d'élevage canin de Liège	458
Société Royale Canine des Flandres	403
S. E. S. C. A. à Spa	319
Royal club canin du Hainaut	242
De Verdedigingshond Zwevegem	224
De Ware Honden vrienden Anvers	121
Veuren Ambacht Rashonden Club	115
Club canin Saint-Ghislainois	96

Trois expositions spéciales

Royal Antwerp Kynos Club	76 chiens de races belges
V. V. D. H.	67 chiens de berger allemand
S. E. S. C. A. Blankenberghe	58 chiens non soumis aux épreuves de travail.

Quand les conditions réglementaires étaient satisfaites, les C. A. C. et C. A. C. I. B. ont été mis en compétition à ces diverses manifestations.

La S.R.S.H. avait tenu à organiser l'épreuve en ring dénommée « Grand Prix de Belgique ». Elle obtint un succès réel. Malgré les exigences du règlement n'acceptant que des chiens sélectionnés, nous avons pu réunir 15 concurrents. Le chien « Marusi », appartenant à M. ANSEEUW, a remporté cette difficile épreuve se voyant attribuer en outre, C. A. C. et C. A. C. I. T.

Nous ne relevons que deux épreuves de pistage.

L'un, le Grand Prix de Belgique de Pistage, fut l'apanage du Royal Gentsche Honden africhters Club et l'autre, organisé à Wondelgem, bénéficia des soins du Honden club « de Molen Draait ». Par contre, dix-huit épreuves en ring ont été mises sur pied exclusivement par les clubs de la partie flamande du pays en augmentation de trois concours par rapport à l'année précédente. Ces clubs sont les suivants : Rasbondenclub St-Martinus, De Waakhond Heule, Getrouwe Waakhond Steen, De Zeehond Klemkerke, De Rashond Moorseele, Honden club 't Westland Poperinghe, Waak en Verdedigingshonden Club Ostende, Club Deerlijksche Waakhond, Honden Liefhebbers club « De Ware Liefhebbers » Mont-St-Amand, De Molen Draait Wevelgem, Hondenafrichters club St-Hubertus Ypres, Tieltse Hondenafrichters Club, Royal Gentsche Hondenafrichters club, Club franco-belge de Menin, Pittemsche Hondenafrichtersclub, de Verdedigingshond Ledeborg, St-Michiels Waakhonden club.

Les épreuves chères aux Nemirods ont comblé de satisfaction les amis des chiens servant à la chasse. L'un des éléments essentiels du succès de ce genre d'épreuve est certes la disposition d'un vaste terrain de chasse. Nous voulons adresser un hommage tout spécial de gratitude à tous les propriétaires qui ont bien voulu mettre leur terrain à la disposition des organisateurs et apporter une collaboration aussi importante à leur succès.

Nous pointons onze réunions organisées par les sociétés suivantes : Société des Field-trials de Belgique, Royal Griffon club Belge, Sté Canine Nemrod du Hainaut, Union Canine Namuroise, Association des Dresseurs et Amateurs de chiens d'arrêt et spaniels, Setter club de Belgique, Royal foxterrier club de Belgique, Sté Royale canine des Flandres, La Chasse Pratique, Sporting Spaniel Association de Belgique.

Je vous prie de me dispenser de vous donner les détails de ces épreuves et de faire connaître les vainqueurs de ces compétitions. Ces résultats ayant été publiés ne vous sont pas inconnus et vous les répéter serait abuser de votre si obligeante attention. Avant toutefois d'en finir avec le chapitre des concours, je tiens à remercier tout spécialement Messieurs les Juges qui, malgré leur responsabilité et l'influence énorme de leurs décisions, acceptent de départager les concurrents, tâche souvent difficile, toujours délicate dont ils se sont acquittés avec bonheur. Il me reste également à adresser nos remerciements à M. LEENAERTS qui s'occupe avec tant de soin du matériel, dont la préservation a tellement d'importance pour la réputation de nos expositions. M. LEENAERTS vient de procéder à une révision complète de notre matériel. Ce travail devenu nécessaire est actuellement terminé.

Il est donc démontré par ces énumérations que l'année 1947 a connu une très grande activité. Le sport canin jouit de plus en plus de la faveur des foules, le nombre des visiteurs aux expositions et aux concours démontre l'intérêt croissant témoigné à nos efforts.

Je voudrais rendre un hommage particulier à tous ceux qui inlassablement se dévouent à l'essor de la cynophilie belge, quels que soient le domaine ou le lieu de leur activité. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de toute la gratitude de la S.R.S.H. que notre sympathie soit un encouragement à persévérer dans leurs efforts pour rendre notre sport, plus florissant en Belgique et encore plus flatteusement réputé à l'étranger. Que leur attitude et l'exemple de leur dévouement amènent à la cause de la Cynophilie des recrues jeunes et enthousiastes, qui garantiront l'avenir de nos institutions et l'émulation généreuse vers les buts que nous n'aurions pas pu atteindre.

J'ai dit.



EXTRAIT
du
LIVRE d'OR
de l'

ANTHELMASE

Vermifuge
pour
le Chien et le Chat

Efficace pour les ténias et vers ronds.
Pas de diète avant. Pas de purgatif après.
Agit instantanément. Ne fatigue pas.
Non toxique.



Je tiens à vous dire combien
je suis satisfaite de votre produit
ANTHELMASE. J'ai obtenu un
résultat merveilleux.

Mlle B., à Mareuil-sur-Cher

Le vermifuge ANTHELMASE
est parfait, très efficace, très bien
toléré et facile à administrer.

M. G., à Pélissier-Oran

J'ai donné votre vermifuge à
mon chien et je suis ravie du
résultat.

Mme de C., à Maisons-Laffitte

C'est rendre service à l'élevage
canin que de signaler votre vermi-
fuge ANTHELMASE qui est tout
simplement merveilleux.

Voilà 10 ans que je pratique cet
élevage et je n'ai jamais encore
trouvé un remède d'un effet aussi
rapide qu'inoffensif.

M. L., à Épinay-sur-Orge

Je suis très satisfait de votre
vermifuge ANTHELMASE qui
m'a donné d'excellents résultats.

Aussi je le recommande à mes
amis cynophiles.

X., à Paris

Je profite de l'occasion pour
vous exprimer toute la satisfaction
que j'ai éprouvée dans l'utilisation
de votre vermifuge ANTHEL-
MASE qui est le produit du genre
absolument idéal à tous points de
vue.

M. G., à Avignon

J'ai essayé l'ANTHELMASE,
c'est merveilleux.

M. B., à Londres

Très satisfaite, votre vermifuge
est très commode à administrer.

Mme C., à Fontainebleau



LABORATOIRES FÉLICANIS DE PARIS

NOTICES SUR DEMANDE

AGENCE GÉNÉRALE POUR LA BELGIQUE, LA HOLLANDE ET LE LUXEMBOURG

91, RUE DU PÉRY, LIEGE

ÉTALONS ET CHENILS

228. — Groenendaal — Chenil de l'Infernal : Elevage exclusif du Groenendaal. — Etalons pour saillies. Lauréat dans toutes les expositions. Jeunes à retenir. — Ecr. Jean Beaudoux, rue de Merbes, 121, Binche. Tél. : 1303.

232. — Bergers Allemands. — Djok van het Keizerbosch (Roi du C. B. A. à Liège, 22 juin 1947) noté Excellent, Cerdap : Excellent. Renseign. pour saillies L. Dave, 65, rue van Elewijck, à Wemmel.

252. — Bergers Allemands : Chenil du Clos des Loups. — L'étalon Anso vom Bretterhutte sz 543789 Cch : 1, Roi du CBA 1946, Grand gagnant au Centenaire 46 ; Excellent sous les juges MM. Dave, Dosogne et Dr Joux, fera saillies de chiennes extra. Pour cond. écr. Mme J. Bodart, 43, Avenue G. Lecointe, à Uccle (Bruxelles).

241. — Bergers Picard. — Elevage de la Bagarre. — L'étalon fauve Radjah, chien de grand tempérament, d'un mordant exceptionnel, primé exposition, ferait saillies. Ecrire Pierre Duchez, 15, Rue Pierre Brossolette, à Verrières le Buisson (S. et O.) France.

495. — Dobermannpinschers. — Chenil du Chasteling. — Elevage exclusif de dobermannpinscher par Champions. Jeunes et adultes toujours disponibles. Ecr. : A. Denis, 8, Place du Perron à Châtelet.

558. — Loulou nain. — Etalon CAC et CACIB fera saillies ; Pékinois étalon CAC fera saillies ; tous deux premiers prix. Ecr. : Mme J. Cornet, Bd Emile de Laveleye, 207, à Liège.

554. — Teckels à poil ras : Chenil vom Liebestraum : Champ. Lotus vom Liebestraum, CACIT 1946 et 1947 ; Champ. Siegfried vom Lieb. (sang différent) grands chasseurs, feront saillies bonnes chiennes. Chiots à retenir pour mars. Melle, à Goes et Mme Le Grand, 35, rue de l'Aqueduc à Bruxelles.

386. — Scottish Terriers : Champion Ryeland Resolution ferait saillies de chiennes sélectionnées. Mesdames Collins et Daval, rue des Garennes, 9 bis à Chatou (S. et O.), France.

531. — Cockers Spaniels - Chenil du Spantole. — Au chenil l'étalon rouge Tommy de Ry-Massart, Premiers prix CAC et prix au plus beau chien de chasse, bon chasseur. Ecr. : Madame Gendebien à Thuin. Tél. : 12.

574. — Epagneul Breton : bel étalon blanc-orange, beau pedigree, ferait saillie. Pr condit. écrire : A. Aidans, 110, rue Marie-Cristine, à Bruxelles II. Tél. 26.01.78.

575. — Berger de Laeken : A céder une chienne poil dur, 3 ans ; pourrait être saillie par Astor van 't Heideveld, le chien qui a fait sensation au Salon du Chien, avant d'être expédiée à l'acheteur. — Ecrire : en première instance à F. E. Verbanck, 112, rue de l'Hôpital Militaire à Gand.

576. — Bouviers des Flandres : Chenil de l'Amigo : A V. 4 chiots magnif. de 3 mois 1/2 (2 + 2) ; oreilles écourtées, par Soprano, hors de Traviata, tous deux titulaires, nomb. CAC et CACIB. — Ecr. : 54, Ch. de Bruxelles à Forest.

577. — Bouviers des Flandres : A v. superbe chienne, grise, dressée, LOSH, offre intéressante. Haut : 0,62 très courte et râblée, belle tête garnie, correcte, chien d'exposition. — Ecr. : R. Beghin, Secrétaire Communal à Mater (Fl. Or.).

578. — Dobermannpinscher : A v. beau sujet noir et feu, mâle né le 1. 11. 47, LOSH. — Ecr. : R. Lousberg, Rue O. Thimus, 54, à Dolhain-Verviers.

579. — Désire acheter Gordon ou Pointer, garantie excellente en chasse. — Ecr. : Av. Van Volxem, 286, Forest-Bruxelles.

580. — Weimaraner. A V. magnif. chiennes de 4 mois, hautes originistes et renommées chasseurs. — Ecr. : « Concordia » à Bastogne.

581. — Boxers. — Chenil de la Plaine des Jeux. — A vend. : Sup. jeunes de 8 semaines par Gaulois de la Pl. d. J. 105790, hors de Tannita de la Pl. d. J. 124980, titulaires tous deux de plusieurs CAC et CACIB.

Deux magnifiques chiennes fauves de grande lignée : « Bolly van den Blomona » NHB 112774, par Gaulois de la Pl. d. J. 105790, hors de champ. en Hollande Beata van Gerda's Hoeve NHB 82400 et Leoncillo's Gauloise. NHB 113365 par Champ. en Hollande Leoncillo's Alf NHB 75923, hors de Esta vom Haus Germania, NHB 82687. Tous ces sujets de haute origine sont vendus suite au décès du propriétaire : M. Richard Devillez. S'ad. Mlle Devillez, 6, Grand'Place à Auvclais.

582. — Chow-Chow : Jeune étalon pedigree LOSH ferait saillie de bonnes chiennes. — Ecr. : Mme Dénomérence, Rue Patenier, 2, à Liège.

587. — Setter anglais — Chenil des Gassons — A V. chiens nés le 1.9. 46, complètement dressés, disponibles après les fields. Deux étalons trialer peuvent faire saillie. Ec. : Albert Dumont à Flostoy.

588. — Griffon Korthals fait saillie, LOSH 127158, haute origine, excellent en chasse : nez, arrêt, rapport Très endurant. Ecr. : A. De Schryver Av. Astrid 168 à Assebroeck Bruges

Les annonces paraissent sous la responsabilité des éleveurs. Nous n'intervenons jamais dans les transactions. Les acheteurs doivent toujours, avant de conclure un achat, réclamer copie du pedigree officiel.

Un abonnement de 12 mois à L'ABOI donne droit à TROIS ANNONCES GRATUITES de cinq lignes maximum.

Un abonnement de 6 mois à L'ABOI donne droit à UNE ANNONCE GRATUITE de cinq lignes maximum. Pour toutes lignes supplémentaires le tarif sera appliqué.

TARIF DE LA PUBLICITE POUR ELEVEURS dans les rubriques des ÉTALONS — CHENILS — PETITES ANNONCES

Par insertion (5 lignes maximum)	50,— frs
par ligne de 50 mm. suppl.	5,— frs
Par 12 insertions (5 lignes maximum)	45,— frs
par ligne de 50 mm. suppl.	4,50 frs
Par 24 insertions (5 lignes maximum)	40,— frs
par ligne de 50 mm. suppl.	4,— frs

- 1 — Les textes et clichés doivent parvenir au bureau de « L'ABOI », 15 jours avant la date de parution.
- 2 — Les emplacements ne sont pas garantis.
- 3 — Toute modification apportée au texte des annonces au cours du contrat sera facturée.
- 4 — Tout engagement pris par courtier doit être ratifié par « L'ABOI ».

NOUVELLES DE CHENILS

« Rubrique gratuite réservée à nos abonnés »

ENTREES

Cockers : Chenil des Petits Brigands : Treetops Red Transfer (mâle rouge) ; Treetops Tourbillon (femelle rouge) ; Treetops Tendresse (femelle rouge).

SORTIES

Cockers : Chenil des Petits Chouans : U'Baby des Petits Chouans, femelle golden cédée à l'élevage de Mme Charot en Suisse.

589. — Cocker — Désire acheter jeune mâle, pour agrément personnel (ni pour élevage, ni pour expositions) Faire offres : Rue des Ecoles, 223, Ougrée-Sclessin.

591. — Setter irlandais — A vendre mâle de 8 mois, hors de Tiny Star Missa Terneuzen, LOB 39376, par Sullivan Dog's Castle NHB 64356. Nez excel. bonnes dispositions à la chasse. S'adr. : Mme Denise Schlechweg « Visschershof » à Hocke lez Bruges Tél. : Knokke 615.82.

590. — Dalmatiens — A vendre deux jeunes de 7 mois de toute beauté, parents primés, C.A.C. et 1^{er} prix Ecr. : Grignard, Rue de Plainevaux, 37, à Seraing. T. 32128

592. — Teckels à poil long — A céder jeunes nés le 1-2-48, hors de Maritza van Josemalia par Valet des Monts Ourals. S'adr. : Mme Blokhuis, 36, Rue du Taciturne à Bruxelles Téléphone : 3326.73

En vente au bureau de L'ABOI
ou contre envoi de 15 francs par exemplaire :

L'Histoire et le Standart Illustrés des races ci-après :

- N° 51 - COCKER SPANIEL
- N° 52 - CANICHE
- N° 53 - BERGER ALLEMAND
- N° 54 - PEKINOIS

En vente également :

- N° 55 - Anatomie du chien (1^{re} partie)